

GUIDE DES AIDES



POUR LES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS DE L'INSTITUT DE FORMATION PUBLIC VAROIS DES PROFESSIONS DE SANTÉ

PROMOTION 2026/2027



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	3
CHOISISSEZ VOTRE FORMATION	4
CHOISISSEZ LES THÉMATIQUES DES FILIÈRES INFRA-BAC	5
Formations ambulanciers, aides-soignants et auxiliaires de puériculture.	
CHOISISSEZ LES THÉMATIQUES DES FILIÈRES POST-BAC	32
Formations ergothérapeutes, psychomotriciens, manipulateurs d'électroradiologie médicale et infirmiers.	
NOS COORDONNÉES	63

AVANT-PROPOS

Vous donner la possibilité de suivre votre formation dans les meilleures conditions possibles, tel est notre objectif.

Ainsi, ce guide pratique vous propose – sur un support unique - un panorama assez complet des informations et aides mises en place pour améliorer la vie des apprenants. Ces aides sont classées par thématique et/ou par formation.

Pour y accéder, il vous suffit de :

- cliquer sur la [formation](#) qui vous intéresse et vous y retrouverez toutes les thématiques associées.

OU

- cliquer sur une thématique particulière classée par niveau de formation :
 - * [les thématiques concernant les élèves des filières infra-bac](#) : formations ambulanciers, aides-soignants et auxiliaires de puériculture.
 - * [les thématiques concernant les étudiants des filières post-bac](#) : formations ergothérapeutes, psychomotriciens, manipulateurs d'électroradiologie médicale et infirmiers.

Enfin, ce guide a notamment été alimenté par toutes les aides régionales individuelles proposées par la Région Sud pour nos apprenants. Elles sont identifiées par le logo.



CHOISISSEZ VOTRE FORMATION



Diplôme d'État d'Ambulancier (site de Toulon)

Diplôme d'État d'Aides-Soignants (sites de Toulon, Brignoles, Draguignan et Saint-Raphaël)



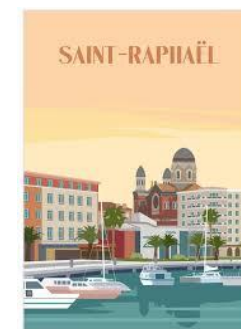
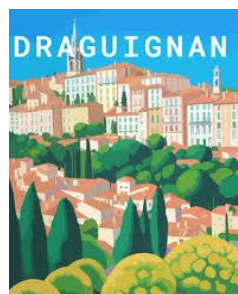
Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture (sites de Toulon et Saint-Raphaël)

Diplôme d'État d'Ergothérapeute (site de Toulon)

Diplôme d'État de Manipulateur d'Electroradiologie Médicale (site de Toulon Les Lices)

Diplôme d'État de Psychomotricien (site de Toulon)

Diplôme d'État d'Infirmier (sites de Toulon, Draguignan et Saint-Raphaël)



CHOISISSEZ LES THÉMATIQUES DES FILIÈRES INFRA-BAC (1/2)

RECHERCHE DE LOGEMENT



AIDES AU LOGEMENT



AIDES SOCIALES ET FINANCIÈRES



AIDES ALIMENTAIRES



TRANSPORTS – AIDES À LA MOBILITÉ



ACCOMPAGNEMENT HANDICAP



CHOISISSEZ LES THÉMATIQUES DES FILIÈRES INFRA-BAC (2/2)

SANTÉ



SPORT



CULTURE



AIDES JURIDIQUES



ENGAGEMENT CITOYEN



PRÉVENTION DES SITUATIONS D'ISOLEMENT, DE DISCRIMINATIONS ET DE VIOLENCES



RECHERCHE DE LOGEMENT (1/2) – FILIÈRES INFRA-BAC -

Les partenaires locaux

📍 [La Maison de l'Étudiant à Toulon](#)
(3-7 Rue de la Glacière) 04.83.16.65.20.

et

📍 [La Maison de l'Étudiant à Draguignan](#)
(247 rue Jean Aicard) 04 94 76 19 05

Partenaires incontournables, ces deux services proposent aux étudiants et élèves une liste de logements référencés et vous mettent en relation avec les propriétaires, les associations, et autres partenaires locaux. Ils vous aideront aussi dans vos démarches administratives d'accès au logement. **N'hésitez pas à les contacter.**

📍 [l'association ensemble2générations](#) à Toulon

En contrepartie d'une chambre meublée, le jeune s'engage sur une présence régulière et/ou de petits services rendus (loyer à partir de 10€ par mois) ou seulement quelques moments de convivialité sans aide régulière (à partir de 200€ par mois). Contribution à l'association : 380 €.

📍 [L'Agence de colocation « COLOCATERE »](#), à Toulon,

Cette agence propose une solution d'hébergement dans des colocations rénovées bénéficiant toutes de salles de bains privatives.

📍 [Site de la mairie de Saint Raphaël](#) propose des offres de locations pour la jeunesse

📍 [Association A.L.I.N.E.A à Toulon](#)

6, traverse Lirette - Tél : 04.94.09.22.40 : Accompagnement des jeunes de 18 à 30 ans en difficultés vers le logement.

➤ [Les missions locales](#) pour les jeunes de 16 à 25 ans.

Les résidences étudiantes privées

Ces résidences proposent aux étudiants et élèves des logements meublés, des espaces collectifs et de services sur un modèle similaire aux résidences CROUS. Voici les résidences recensées sur nos territoires :

📍 **Toulon :**

- Résidences Fac Habitat [Norbert Ségard et Maison de l'Etudiant](#).
- Résidences GSA [Mayol](#) et [Alfred Nobel](#).
- Résidence [Garden City Toulon](#).
- Résidence [Les plus belles années Carré Vêrane](#).
- Résidence [Cap Campus Le Kerylos](#).
- Résidence [Les Bartavelles](#).
- Résidence [oui living Toulon](#).
- Action logement propose des studios dans des résidences neuves à La Valette et Toulon : [Recherchez un logement près de chez vous - Action Logement](#)

📍 **La Valette :**

- Résidences Fac Habitat [Estérel 1 et 2](#).
- Résidences [Twenty campus Sergic](#)

📍 **La Garde :**

- Résidences Campus International [Les Asphodèles et le Saint Henri](#).
- Résidence [Laura Lisa](#).
- Résidence [Le Beaulieu](#).

📍 **Saint-Raphaël :**

- Résidence Fac Habitat [Les Magnolias](#).

📍 **Fréjus :**

- Résidence Fac Habitat [La Maison des Etudiants](#)

📍 **Draguignan :**

- Résidence Saïem [Villa des Moulins](#).

RECHERCHE DE LOGEMENT (2/2) - FILIÈRES INFRA-BAC -

Logement temporaire – Action logement

Cette plateforme propose des logements temporaires pour une courte ou longue durée.



Pour les élèves majeur ou mineur émancipé, en contrat d'alternance, salarié en CDD ou CDI dans une entreprise du secteur privé d'au moins 10 salariés.



[Créez votre compte](#), et déposez votre candidature sur le logement de votre choix.

Autres acteurs et circuit traditionnel

[Etuloge](#) : est une plateforme de réservation tout en un pour des locations entre particuliers

<https://www.location-etudiant.fr/>

<https://www.studapart.com/fr/logement-france>

<https://www.immojeune.com/>

<https://www.seloger.com/>

<https://www.pap.fr/>

<https://www.leboncoin.fr/>



Astuce : [DossierFacile](#) est un site qui vous permet de créer un dossier de location numérique sécurisé, regroupant toutes les pièces justificatives nécessaires à la location et labellisé par l'Etat. Une fois le dossier validé, il vous suffit de renvoyer ce dossier sous forme de lien URL ou en format PDF afin de répondre en 1 clic aux offres de logement et rassurer votre futur.e propriétaire.

AIDES AU LOGEMENT ET À LA CAUTION (1/3) – FILIÈRES INFRA-BAC -

Les Allocations Logement de la CAF



Elles sont attribuées quel que soit le type de location (privé, Crous, colocation...). Le nom du locataire doit apparaître sur le bail.

Les étudiants et apprentis bénéficient d'un forfait ; ce qui leur garantit un revenu minimum. L'étudiant doit déclarer ses ressources personnelles et non les revenus de ses parents.

Vous pouvez rester rattaché au foyer fiscal de vos parents, même si vous percevez la CAF.

Vous voulez tester votre éligibilité sur le simulateur CAF ?

Cliquez ici



La demande doit se faire une fois le bail signé via [votre espace personnel créé sur le site de la CAF](#)

Il y a un mois de carence. L'aide est effective à partir de la fin du mois suivant la demande et n'a pas d'effet rétroactif : **Il faut donc effectuer cette démarche dès votre entrée dans le logement.**

Si vous avez moins de 21 ans et que vous demandez une aide au logement, vos parents ne pourront pas continuer à percevoir les prestations familiales pour vous. Etudiez bien la question avec eux pour déterminer l'option la plus avantageuse.

[Contacter la CAF du Var](#)

La Garantie Visale – Action logement

Personne ne peut se porter garant pour vous pour couvrir loyers impayés et dégradations locatives ?

Visale est une caution locative qui vise à faciliter votre recherche de logement en rassurant votre bailleur.

Elle peut couvrir de 9 à 36 mensualités impayées. Le locataire devra ensuite rembourser à l'organisme les sommes avancées selon un échéancier qui peut être aménagé.

Le loyer ne doit pas dépasser 1300€ et le bailleur doit être inscrit sur la plateforme.



Elle s'adresse à tous les publics entre 18 et 30 ans et aux salariés de plus de 30 ans sous certaines conditions.

Vous voulez tester votre éligibilité sur le simulateur VISALE ?

Cliquez ici



[Créez votre dossier sur la plateforme](#) et obtenez votre visa qui précisera la durée de validité et le montant garanti. Cette démarche peut être effectuée avant toutes recherches de logement.

AIDES AU LOGEMENT ET À LA CAUTION (2/3) – FILIÈRES INFRA-BAC -

L'avance « Loca-Pass » - Action logement –

Loca-Pass est une aide gratuite sous forme d'un prêt à 0% pour financer tout ou partie de votre dépôt de garantie.

Le montant de l'aide ne pourra excéder 1 200€. La durée de remboursement du prêt peut être alignée sur la durée du bail, prorogée jusqu'à 3 mois après le départ ou de 25 mois maximum en fonction des cas. Le remboursement mensuel ne peut être inférieur à 20€.

Cette aide ne peut être cumulée avec le [Fonds de Solidarité au Logement](#).



Elle s'adresse aux salariés du secteur privé, au moins de 30 ans en formation professionnelle ou en recherche d'emploi., aux étudiants salariés et justifier d'un CDD de 3 mois minimum en cours ou au cours des 6 derniers mois ou bien d'un statut d'étudiant boursier.

Vous voulez tester votre éligibilité sur le simulateur Loca-Pass ?

Cliquez ici



[Créez votre compte personnel sur la plateforme](#), remplissez votre dossier, imprimez-le et envoyez-le, complet, accompagné des pièces justificatives à l'adresse indiquée. Le dossier doit être finalisé 2 mois après l'entrée dans le logement.

Le Fonds de Solidarité au Logement ou à l'Energie (FSL)

Il s'agit d'une aide départementale permettant d'accompagner les personnes en difficultés financières vers l'accès ou le maintien dans un logement.

Elle peut prendre en charge le dépôt de garantie, l'assurance habitation, l'ouverture des compteurs de fluides, les frais d'agence, des mobiliers de première nécessité, des impayés de loyers, de paiement de factures d'eau, électricité, gaz...). Elle peut être versée sous forme de prêt à rembourser ou sous forme de subvention sans remboursement.



Locataires, propriétaires, personne hébergée gratuitement.



Si vous êtes allocataire de la CAF, il vous suffit de prendre contact avec votre caisse. Dans le cas contraire, il est préférable de contacter votre assistante sociale qui fera la demande pour vous.

Pour trouver votre interlocuteur en fonction de votre situation :

Cliquez ici



Agence Départementale pour l'Information sur le Logement ou ADIL - [Liste des centres et permanences du Var](#)

AIDES AU LOGEMENT ET À LA CAUTION (3/3) – FILIÈRES INFRA-BAC -

Mobili-Jeune – Action logement



Vous avez moins de 30 ans et êtes en contrat d'apprentissage dans une entreprise du secteur privé. Vous avez un salaire mensuel brut inférieur ou égal à 120 % du SMIC (soit 2 240.42€ en juin 2026)

Vous devez changer de résidence principale pour vous rapprocher de votre travail ou vous êtes en situation de double résidence.

Votre nouveau logement est à plus de 70 km de votre ancienne adresse (ou une durée de trajet supérieur à 40 minutes de votre ancienne adresse) ou locataires des 2 baux.

La date du bail doit être datée de 3 mois avant ou jusqu'à 3 mois après le début de votre contrat.



Vous pouvez bénéficier d'une aide variant de 10€ à 100€ par mois, plafonnée à 1100 € par année de formation (après déduction de l'APL). L'aide peut porter sur 2 années de formation maximum.



Créez votre compte sur la plateforme dédiée, renseignez le dossier et versez les pièces justificatives. La demande doit être réalisée 3 mois avant ou 3 mois après le début du contrat en alternance.

Vous voulez tester votre éligibilité sur le simulateur Mobili-Jeune ?

Cliquez ici



Vous trouverez également aides et conseils utiles dans le [Guide Info jeunes – trouvez un logement](#) -

L'A.D.I.L. 83

(Agence Nationale pour l'Aide au Logement)



Tous les publics

Le rôle de cette association s'inscrit dans une démarche de prévention mais aussi de conseils sur toutes les questions juridiques financières et fiscales relative au logement :

- La recherche de logement et les risques de discrimination :
- les documents qu'un bailleur est autorisé à demander avant la signature du bail
- le montant légal du dépôt de garantie en fonction du type de contrat de location
- les différentes solutions de caution existantes
- les droits et obligations du locataire
- l'importance d'être vigilant lors de l'état des lieux d'entrée
- les délais pour signaler des anomalies après l'entrée dans le logement
- les précautions à prendre afin d'éviter les litiges lors du départ du logement
- ou encore les aides mobilisables pour faciliter l'accès et le maintien dans le logement.



Tél (standard) : 04.94.22.65.80

Site internet : [L'ADIL du Var](#)

AIDES SOCIALES ET FINANCIÈRES (1/5) - FILIÈRES INFRA-BAC

La Bourse Régionale d'Études



Concerne tous les élèves en cursus complet ou partiels (si nombre d'heures supérieur à 140H). Aucune condition d'âge ou de résidence sur le territoire régional.

Elle ne peut être cumulée avec la [Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle](#).

Public éligible : les demandeurs d'emploi bénéficiant d'une rémunération France Travail (exceptée la Rémunération de Fin de Formation et l'ASS), les personnes en recherche d'emploi ayant interrompu leur parcours scolaire depuis moins de 14 mois).



La bourse régionale est comprise entre 1 454 € et 6 335 € et est versée en 10 mensualités.



Les demandes doivent être déposées sur la [plateforme dédiée](#).

Voir [procédure d'aide à la salsle](#)

La demande peut être déposée jusqu'à 60 jours après l'entrée en formation.

La bourse est attribuée sur conditions de ressources N-2 (soit avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024) Nous vous conseillons fortement de ne pas préjuger d'un éventuel refus et de déposer systématiquement une demande de bourses.

Ainsi, en cas de changement durable de situation familiale et/ou de ressources en cours d'année, il sera possible de demander une réévaluation de vos droits. [Voir procédure](#) - Pour plus d'informations, voir [le cadre d'intervention](#)

La Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle



Concerne les personnes en recherche d'emploi de plus de 16 ans et non indemnisées par France Travail, les bénéficiaires du RSA, les bénéficiaires de l'ASS et de l'ATA, les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés et de la prestation de compensation, les personnes cumulant travail et formation dans certaines conditions.

Elle ne peut être cumulée avec la Bourse Régionale d'Études. Elle ne concerne pas les élèves en continuité de parcours scolaire.



La rémunération mensuelle est comprise entre 226.48€ pour les moins de 18 ans et 775.65€ (barèmes appliqués du 01/04/2026 au 31/03/2027). Elle est proratisée au nombre d'heures de formation pour les élèves en cursus partiels. Les travailleurs handicapés peuvent bénéficier d'un barème représentant 100% de leur salaire antérieur, plafonné à 2188.27€ s'ils ont travaillé 6 mois pendant une période de 12 mois ou 12 mois pendant une période de 24 mois (bulletins de salaire à l'appui).

Cette aide ouvre droit à une protection sociale prise en charge par la Région et des indemnités de transport et d'hébergement précisées dans les rubriques du guide, en cliquant sur le lien suivant [Aide mensuelle au transport et à l'hébergement](#).



Les élèves concernés doivent s'adresser à leur institut de formation pour effectuer leur demande de rémunération. t déposer le dossier de demande de rémunération auprès du prestataire mandaté par la Région. Pour plus d'informations, voir [le règlement régional](#)

AIDES SOCIALES ET FINANCIÈRES (2/5) - FILIÈRES INFRA-BAC

La Bourse Régionale au mérite



Concerne tous les lycéens ayant obtenu la mention très bien au baccalauréat 2026 dans l'un des lycées de la région Provence Alpes Côte d'Azur.



300 euros pour les bacheliers 2026.



Les demandes doivent être déposées du 11 juillet au 30 septembre 2025 sur la plateforme des [aides individuelles de la Région](#).

Major de promo



Tous les élèves et étudiants classés major de promotion dans le cadre de la remise du diplôme.



Le montant est de 400 euros par major de promotion. En cas d'exæquo, tous les majors bénéficient de l'aide.



Les demandes doivent être déposées sur la plateforme des [aides individuelles de la Région](#).

L'identité des majorants de chaque promotion est transmise par les instituts de formation à la Région dans un délai maximum de 3 mois après l'annonce du classement.

Pour simplifier leurs démarches, la Région adresse aux majorants un mail pour les inviter à déposer leur demande en ligne. Chaque dossier doit être complété sur la plateforme régionale dans un délai maximum d'un mois à compter de la date d'envoi du mail transmis par la Région.

Les pièces justificatives nécessaires à l'instruction du dossier doivent être jointes directement et exclusivement dans le dossier dématérialisé. Toute demande de modification et/ou de dépôt de pièces complémentaires doit obligatoirement intervenir via la messagerie sécurisée accessible dans le dossier dématérialisé.

AIDES SOCIALES ET FINANCIÈRES (3/5) - FILIÈRES INFRA-BAC

Indemnisations France Travail

Renseignez-vous auprès de votre conseiller France Travail sur les rémunérations possibles avant de vous inscrire en formation !

Plusieurs types de rémunérations de France Travail durant la formation sont possibles et vont dépendre de votre situation en tant que demandeur d'emploi. Les conditions d'attribution dans un 1er temps dépendent de votre indemnisation. Ensuite, en fonction de la durée de la formation vous saurez quelles rémunérations vous pouvez percevoir.

- 1- Dans la limite de vos droits, en fonction de votre indemnisation actuelle, vous serez indemnisés au titre de l'**ARE-F** (Allocation de Retour à l'Emploi Formation), l'**ASP-F** (Allocation de Sécurisation Professionnelle Formation) ou de l'**ATI-F** (Allocation des Travailleurs Indépendants Formation).
- 2- Si la durée de vos droits est insuffisante pour percevoir l'une de ces allocations jusqu'à la fin de la formation, et que vos droits n'ont pas été rechargés, deux dispositifs peuvent vous être proposés en fonction de votre situation :
Le Complément de Fin de Formation (CFF) qui équivaut à l'allocation que vous touchiez auparavant attribuée pendant 182 jours maximum de formation (la formation devant être supérieure à 6 mois).
La Rémunération de Fin de Formation (RFF). Son montant est égal au montant perçu en ARE-F ou ASP-F, ou ATI-F et plafonné à 775.65€ par mois. Cette rémunération est cumuleable avec un revenu professionnel mais pas avec les bourses d'études.
 NB : Les listes nationales et régionales des métiers éligibles à la RFF sont mises à jour et publiée chaque début d'année civile.

La durée d'indemnisation cumulée de l'allocation chômage formation + CFF (si éligible) + RFF est limitée à 3 ans.

- 3- Si vous percevez l'**ASS** (Allocation de Solidarité Spécifique), vous serez indemnisés au titre de l'**ASS -F** (Allocation de Sécurisation Professionnelle Formation).

Le dispositif démission - reconversion



Permet de démissionner et de bénéficier des allocations chômage



Salariés du privé en CDI ayant travaillé 5 années en continu (soit 1300 jours) chez un ou plusieurs employeurs.



Toutes les informations [ICI](#)

Avant de démissionner, faites-vous accompagner par le Conseiller en Évolution Professionnelle (CEP), un service gratuit et individuel. C'est une étape obligatoire pour déposer votre demande. [Liste des organismes à contacter, région par région](#)
 Monter un dossier avec le CEP et faites-le parvenir à transitions-pro pour validation et inscrivez-vous comme demandeurs d'emploi dans les 6 mois qui suivent la validation.

Aides à la garde d'enfants (AGE) – France Travail

Vous élevez un ou plusieurs enfants de moins de 12 ans ? [L'AGE](#) peut vous permettre de payer vos frais de garde.



Sont concernés les demandeurs d'emploi peu ou non indemnisés avec au moins 1 enfant à charge.



L'aide forfaitaire est déterminée par le volume d'heures hebdomadaire et par le nombre d'enfants de moins de 12 ans à faire garder.



La demande est à faire depuis votre espace personnel sur francetravail.fr, en y joignant les justificatifs, au plus tard dans les 3 mois qui suivent votre entrée en formation ou auprès de votre conseiller.

AIDES SOCIALES ET FINANCIÈRES (4/5) - FILIÈRES INFRA-BAC

Aide à l'autonomie du jeune – CAF du Var



Les jeunes âgés de 16 à 25 ans dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1000 € le mois de la demande.

Aide à l'autonomie des jeunes | CAF – Caisse d'Allocations Familiales



Aide d'un montant maximum de 2000 euros pour accompagner les jeunes dans un parcours professionnel et d'insertion impliquant un départ du foyer parental. Elle est versée sous forme de subvention ou de prêt.

Les frais peuvent être liés à de la formation, l'arrivée dans un premier logement, l'acquisition d'un véhicule (auprès de professionnels agréés) ou la réparation, l'utilisation de transports en commun.



Contactez un professionnel social pour qu'il vous accompagne et complète le formulaire de demande (missions locales, point écoute jeunes etc...)

Signer et envoyer le dossier dans les 3 mois suivant le changement de parcours.
à : CAF du Var – 75 chemin de la Loubière– 83000 Toulon

Attention : cette aide est accordée dans la limite des disponibilités budgétaires fixées par la Caf.

Aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales CAF du Var



C'est une aide financière versée en cas de violences conjugales commises par la personne avec laquelle vous êtes ou étiez en couple quelle que soit vos ressources. Elle peut vous aider à vous éloigner de la personne violente. Cette aide est versée en une seule fois.



Pour les étudiants et élèves victimes de violences conjugales attestées par un des documents suivants et datant de moins de 12 mois :

- Un dépôt de plainte auprès des forces de l'ordre ;
- Un signalement adressé au procureur de la R2PUBLIQUE.
- Une ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales



[Cliquez ici pour](#) vérifier votre éligibilité sur le site de la CAF et effectuer votre demande.

AIDES SOCIALES ET FINANCIÈRES (5/5) - FILIÈRES INFRA-BAC

Acteurs à consulter – partenaires locaux

Si vous rencontrez des problèmes financiers, n'attendez pas et parlez-en au référent social vie étudiante de l'IFPVPS ou à votre référent administratif.

- Les Référents de l'Institut :
 - Le référent vie sociale vie étudiante : nathalie.salaris@ifpvps.fr

Tél : 04.22.07.00.60 -

- Votre secrétariat de scolarité :

<https://www.ifpvps.fr/toutes-nos-coordonnees/>



Certaines mairies proposent des bourses municipales d'aides aux Jeunes (permis de conduire, bacheliers méritants, aides à la formation, Revenu Minimum Etudiant). Il convient de vous renseigner auprès de la [mairie de votre lieu de résidence](#).



Certaines mairies proposent des « cartes Jeunes » gratuites, ouvrant droit à des réductions auprès de partenaires identifiés. Il convient de vous renseigner auprès de la [mairie de votre lieu de résidence](#).

Exemples :



TOULON : [la carte jeune](#) proposée par la Maison de l'étudiant à tous les jeunes de moins de 30 ans, résidant ou en formation sur Toulon.



LA GARDE : propose [la carte Pass'Jeune](#), réservée aux moins de 25 ans, habitant à la Garde, offrant des réductions auprès des partenaires référencés.



SAINT-RAPHAËL : [la carte jeunes](#) pour les moins de 25 ans en formation sur le site de Saint Raphaël ou résidant à Saint Raphaël.



FRÉJUS propose [une Carte Jeune](#) pour les moins de 26 ans résidant à Fréjus.

Acteurs à consulter – partenaires locaux

- Les [MISSIONS LOCALES du Var](#) pour les moins de 26 ans.

Afin de pouvoir bénéficier d'un suivi dans votre projet de formation et d'aides ponctuelles une fois entrés en formation, nous vous conseillons vivement de vous inscrire à la mission locale dépendant de votre lieu de résidence en amont de votre inscription au concours.

- Les [UNITES TERRITORIALES SOCIALES](#) du département (pour les plus de 26 si vous n'êtes pas déjà suivi par une assistante sociale)
- Les [travailleurs sociaux des CCAS du Var](#)

AIDES ALIMENTAIRES (1/3) - FILIÈRES INFRA-BAC

Épicerie étudiante à La Garde et Toulon



À destination de tous les apprenants de l'IFPVPS habitant le Var.



Épicerie Etudiante – 232 rue Denis Papin – **83130 La Garde**

Horaires : mercredi et vendredi de 14h à 18h30.

En juillet et Août : le vendredi de 14h à 18h.



Épicerie Etudiante – Ordre de Malte – 14 rue de Malte – **83000 Toulon**

Horaires : le 2^{ème} et 4^{ème} mardi de chaque mois de 15h30 à 18h.

1 panier par semaine de 6 euros pour environ 70 euros de marchandises.

2 paniers si enfants (12 euros).

Fruits et légumes frais à 1.20€ le kilo.

Protections hygiéniques gratuites.



Pour s'inscrire, venir les jours de distribution avec les pièces justificatives suivantes : carte nationale d'identité, carte étudiante ou certificat de scolarité, justificatif de domicile (dans le Var), livret de famille (étudiants et élèves avec enfant)

Adhésion pour l'année 10€.



06. 33. 02 05 38



Courriel : epicerieetudiants@gmail.com

<https://www.facebook.com/epicerieetudiantslagarde/>

https://www.instagram.com/epicerieetudiants_lagarde/

Épicerie solidaire à Saint-Raphaël



480 boulevard de l'Aspé.

Les prix des produits sont compris entre 30 et 50% de leur valeur traditionnelle.

Les adhérents ont accès à l'épicerie 1 fois par semaine.

L'adhésion est de 3€.



L'adhésion est soumise à la décision d'une commission qui étudiera le projet d'accompagnement présenté au travers d'une fiche de liaison.

Cette fiche disponible, auprès de votre référent administratif à l'IFPVPS, pourra être remplie par ses soins ou par un travailleur social.

Elle sera envoyée par mail.

La commission décidera alors de l'aide accordée.



06.60.63.68.04



association.esaf@gmail.com

N'hésitez pas à contacter le référent Vie Etudiante de l'IFPVPS (04.22.07.00.60) qui pourra vous indiquer d'autres possibilités d'aide alimentaire en fonction de votre lieu de résidence

AIDES ALIMENTAIRES (2/3) - FILIÈRES INFRA-BAC

Épiceries solidaires à Dragulgnan

 **La Musette - 462 bd John Kennedy – 06.66.00.53.88**



Elle permet de réaliser un projet d'économie pour régler une facture, réparer une voiture, acheter du mobilier ...

Le taux de participation aux courses varie entre 10, 15 ou 20 % en fonction du reste à vivre et de la composition familiale.

Horaires d'ouverture : Mardi : 10h- 17h (jusqu'à 18-19h sur rendez-vous) / Jeudi 12h30-17h et vendredi : 10h-12h.



Un dossier, à vous procurer auprès de estelle.mary@fratelli-udv.fr, est à faire remplir par un travailleur social et est soumis à la décision d'une commission qui se réunit 1 fois par mois. Une adhésion de 1 € est demandée lors du 1er passage.

N'hésitez pas à contacter le référent Vie Etudiante de l'IFPVPS (04.22.07.00.60) qui pourra vous indiquer d'autres possibilités d'aide alimentaire en fonction de votre lieu de résidence

Aides alimentaires à Brignoles



Association SOLCOVAR : Distribution de colis alimentaires à Pignans, Gonfaron, Besse sur Issole, Brue Auriac et Saint-Maximin.

Pour tout renseignement et rendez-vous, appeler Madame Aurore Rolland au 06.02.66.13.75 – Mail : rollandaurore@yahoo.fr



Association ESSOR + : 55 av Adj Chef M L'Broquier

Informations : au 04 94 69 18 89 ou essorcv@gmail.com

N'hésitez pas à contacter le référent Vie Etudiante de l'IFPVPS (04.22.07.00.60) qui pourra vous indiquer d'autres possibilités d'aide alimentaire en fonction de votre lieu de résidence

AIDES ALIMENTAIRES (3/3) - FILIÈRES INFRA-BAC

Autres ressources

Les chèques services

Renseignez-vous directement auprès de votre assistante sociale.

Si vous n'avez pas d'assistante sociale, contacter [l'UTS de votre secteur](#) (pour les plus de 25 ans) ou [votre mairie](#).

Contactez [votre mission locale](#) si vous êtes déjà inscrit.



Paniers repas ou repas chaud en centre ou auprès d'un Camion du Cœur

S'inscrire chaque année auprès de l'[antenne locale la plus proche de chez vous](#).

LA CROIX ROUGE

Sous conditions de ressources et sur orientation d'un travailleur social.

Prenez contact auprès du centre le plus proche de chez vous en [cliquant ICI](#)

LE SECOURS POPULAIRE

Sous conditions de ressources

S'inscrire directement auprès [d'une antenne locale](#).

TRANSPORTS ET AIDES À LA MOBILITÉ (1/4) - FILIÈRES INFRA-BAC

Les transports en commun



Les Lignes Régionales desservies par les bus et trains **TER ZOU Ma Région Sud** sont présentes sur tout le territoire avec des possibilités d'abonnements mensuels et d'abonnements annuels.



A l'intérieur des métropoles on retrouve les sociétés de lignes de bus suivantes :



Toulon - La Garde : **le Réseau Mistral** : abonnements et tarifs préférentiels en fonction de votre statut : jeunes de moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, salariés, stagiaires rémunérés...



Saint-Raphaël : **Le Réseau Estérel**, avec la possibilité d'abonnements, de tarifs préférentiels avec notamment le pass Dynamic réservé à tous les étudiants et élèves inscrits à l'IFPVPS de Saint-Raphaël. (Fournir un certificat de scolarité)



Draguignan : **Tedbus** avec la possibilité d'abonnements et de tarifs préférentiels pour tous nos étudiants et élèves inscrits à l'IFPVPS de Draguignan (fournir un certificat de scolarité)



Brignoles : **Mouv'enbus** : **tarifs préférentiels et abonnements** pour les personnes en apprentissage ou en formation rémunérée.

Vous trouverez sur le site **ZOU ! Ma Région Sud** votre itinéraire quelle que soit la ligne de bus utilisée.

Pass Zou ! Études



Accès illimité à l'ensemble des réseaux de transport régionaux Zou (train et bus) à tous les élèves et étudiants âgés de moins de 26 ans, valable du 1^{er} septembre jusqu'au 31 août de l'année scolaire.



Le montant annuel est de 90 € (45 € pour les familles nombreuses ou les élèves dont le Quotient Familial est inférieur ou égal à 800 €)



La demande doit être déposée **sur le site régional dédié** avant le 31 mai 2027.

La carte Zou Solidaire et la Carte Zou solidaire +



Carte Zou solidaire : 50 % de réduction sur les tarifs et abonnements train et bus valable 1 an.

Si Quotient familial CAF compris entre 601 et 800 € / mois.



Carte Solidaire + : 90 % de réduction sur les tarifs et abonnements train et bus valable 1 an.

si Quotient familial CAF inférieur ou égal à 600 €/mois ou bénéficiaire de l'Allocation Adulte Handicapé.



Déposez votre demande de carte **sur le site régional dédié**.

Pour plus d'informations, cliquez **ICI**

Carte Zou mallin

30 % de réduction pour 1 personne + 1 accompagnant : 20€ par an. Cliquez **ICI**

TRANSPORTS ET AIDES À LA MOBILITÉ (2/4) - FILIÈRES INFRA-BAC

Aides au permis de conduire

- **Permis à 1 euro** pour les jeunes entre 15 et 25 ans. C'est un prêt de l'État mis en place avec des banques et des écoles de conduite partenaires destinés au financement d'une formation permis A ou B ou, dans le cas d'un échec à l'épreuve pratique, d'une formation complémentaire. [Vérifier votre éligibilité.](#)
- **CFP** : vous pouvez utiliser votre [Compte Personnel de Formation](#) (plafond de droits mobilisables : 900 €) pour financer la préparation aux épreuves du permis de conduire du groupe léger si vous êtes demandeurs d'emplois inscrits à France travail ou salariés ou non-salariés bénéficiant d'un co-financement (Etat, France Travail, OPCO, Transitions pro, Agefiph...)
- **La métropole Toulon Provence Méditerranée** propose une aide au cofinancement du permis B à ses résidents, stagiaires de la formation professionnelle (rémunérés par France Travail) et les jeunes - hors étudiants suivis par une mission locale et résidant dans l'une des 12 communes de la Métropole TPM.
- Enfin, [certaines mairies](#) proposent des aides.
- **Les écoles de conduite associatives** s'adressent à celles et ceux qui rencontrent des difficultés économiques ou sociales ne leur permettant pas de suivre une formation au sein d'une école de conduite du secteur marchand. Les publics accueillis dans ces écoles associatives sont généralement orientés par les travailleurs sociaux, les missions locales, les pôles emploi, les collectivités locales, etc.

Le Covoiturage

Des applications pour vos covoiturages du quotidien vous permettent de partager les trajets : [Karos](#), [blablacar](#), [mobicooop](#)....

Vous pouvez trouver aussi sur ce [site des aires de covoiturage](#) à proximité de votre position.



Secteur Toulon-est

[Nouveau ! La ligne de covoiturage ZOU ! COVOIT' entre Toulon - Cuers](#)

Les conducteurs s'inscrivent sur l'application et indiquent les arrêts par lesquels ils vont passer. Sans réservation, le passager se présente à un arrêt et fait une demande. Les conducteurs sont avertis par une notification via l'application et les panneaux lumineux.

Le conducteur est indemnisé à hauteur de 0.50 € par trajet déclaré même sans passager ; 1€ pour tout trajet inférieur ou égal à 10 km et 0.10 €/ km au-delà de 10km. Le passager paye 2.10€ par trajet (tarif inclus dans le pass proximité et Zou études)



Secteur de Saint-Raphaël

[Le covoiturage malin avec Estérel Côte d'Azur Agglomération](#) via l'application BlablaCar Daily (application)

Le conducteur est rémunéré entre 1,5 € et 3€, Pour des trajets entre 2 et 80km, 6 trajets maximum par jour (2 voyages pour 3 passagers) limité à 150 € par mois. Gratuité pour le passager.

Plans mobilité par site de formation

[Plan mobilité Toulon Montety](#)

[Plan mobilité Toulon Les Lices](#)

[Plan mobilité Saint-Raphaël](#)

[Plan mobilité Draguignan](#)

[Plan mobilité Brignoles](#)

TRANSPORTS ET AIDES À LA MOBILITÉ (3/4) - FILIÈRES INFRA-BAC

Aide mensuelle au transport et à l'hébergement



Les stagiaires de la formation professionnelle (personnes en recherche d'emploi non indemnisées par France Travail) rémunérés par la Région en formation d'auxiliaire de puériculture, d'ambulancier ou d'aide-soignant.



Les élèves concernés doivent s'adresser à leur secrétariat pour effectuer leur demande de rémunération et déclarer la distance entre leur domicile fiscal et le lieu de la formation ou du stage (possibilité de changer leur situation en cours d'année). L'établissement est chargé de solliciter l'aide au transport et à l'hébergement auprès du prestataire mandaté par la Région.



Une prise en charge mensuelle du transport seul, du transport et de l'hébergement ou de l'hébergement seul peut être effectuée en fonction de la situation du stagiaire, de la distance entre le lieu de formation et le domicile selon les barèmes suivants :

Pour les travailleurs handicapés, les remboursements sont les suivants :

Stagiaires âgés de moins de dix-huit ans	
distance à parcourir supérieure à vingt-cinq kilomètres	remboursement des trois quarts des frais de transport à raison d'un voyage mensuel
autres stagiaires :	
distance à parcourir supérieure à vingt-cinq kilomètres	remboursement en totalité des frais de transport pour un voyage par trimestre si la durée du stage est supérieure à trois mois

Aide mensuelle au transport et à l'hébergement



Type de public	Distance domicile/lieu de formation	Transport seul	Transport en cas d'hébergement	Hébergement seul	Transport et hébergement
Personnes en recherche ou privée d'emploi de moins de 18 ans ayant moins de 6 mois d'activité	15 km ou moins	0 €	0 €	37,20 €	37,20 €
	Plus de 15 km à 50 km	32,93 €	13,95 €	37,20 €	51,15 €
	Plus de 50 km	32,93 €	24,85 €	37,20 €	62,05 €
Personnes en recherche ou privée d'emploi de 18 ans et plus ayant moins de 6 mois d'activité	15 km ou moins	0 €	0 €	0 €	Transport et hébergement non cumulables
	Plus de 15 km à 50 km	32,93 €	0 €	0 €	
	Plus de 50 km	32,93 €	0 €	81,41 €	
Personnes en recherche ou privée d'emploi :	15 km ou moins	0 €	0 €	0 €	Transport et hébergement non cumulables
	Plus de 15 km à 50 km	32,93 €	0 €	0 €	
	Plus de 50 km à 250 km	32,93 €	0 €	81,41 €	
	Plus de 250 km	53,36 €	0 €	101,84 €	
	Plus de 250 km	53,36 €	0 €	101,84 €	

- Parents isolés
- Femmes seules enceintes
- 6 mois d'activité salariée
- Mère de famille, enfants
- Femme veuve, séparée, divorcée moins de 3 ans

ACCOMPAGNEMENT HANDICAP - FILIÈRES INFRA-BAC

Allocation aux adultes Handicapés (AAH) - CAF



Pour les personnes en situation de handicap, âgées de 20 ans et plus éligibles en fonction du taux d'incapacité qui est déterminé par la Commission des Droits et de l'Autonomie de Personnes Handicapées (CDAPH) et de leurs ressources.



Prestation financière mensuelle destinée à garantir un revenu minimal aux personnes en situation de handicap.



Dossier à constituer auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du lieu de résidence

[Cliquez ici](#) pour trouver la vôtre.

Les Référents Handicap de l'IFPVPS

Tout étudiant/élève en situation de handicap peut solliciter à l'IFPVPS le référent handicap de son site de formation.

Le référent handicap vous orientera en fonction de vos besoins et facilitera votre intégration dans l'Institut :

- Écoute et soutien psychologique
- Orientation vers les dispositifs d'aide adaptés
- Mise en place d'aménagements spécifiques pour faciliter la poursuite de la formation

Le référent institutionnel est :

Mme Estelle LAVE. Tél : 04 94 00 58 87

Mail : estelle.lave@ifpvps.fr

Pour le site de Saint- Raphaël, il convient de s'adresser à :

Madame Nadège PERRET. Tél : 04.98.11.38.63

Mail : nadege.perret@ifpvps.fr

SANTÉ (1/3) - FILIÈRES INFRA-BAC

Être Assuré autonome



Dans les mois suivant votre 18ème anniversaire, votre caisse primaire d'assurance maladie vous envoie un courrier postal vous indiquant que vous bénéficiez désormais de la prise en charge de vos soins sous votre propre numéro de sécurité sociale. Il vous invite à créer votre propre compte ameli.

Vous n'êtes plus rattachés à vos parents et gérez désormais votre santé.



L'assurance maladie prend en charge 70% des frais médicaux. Pour les compléter, il convient d'adhérer à une complémentaire santé. Vous pouvez rester sur la mutuelle de vos parents ou souscrire une autre mutuelle.

En cas de ressources financières modestes, il y a la possibilité de bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire. Elle est gratuite ou coûte 1€ par jour.

[Lien vers la complémentaire santé solidaire.](#)



- Pensez à créer son compte sur [Ameli. fr](https://ameli.fr)
- Pensez à déclarer un médecin traitant pour un suivi adapté et un meilleur remboursement de la part de l'assurance maladie.
- Enregistrer votre RIB pour être sûr de recevoir les remboursements.

Pass Santé Jeunes



Ce pass vous permet d'accéder gratuitement à un ensemble de prestations chez les professionnels de santé et les psychologues libéraux.



Avoir entre 15 et 26 ans.



L'aide régionale prend la forme de 12 coupons dématérialisés :

- 1 e-coupon « **consultation médicale** » d'un montant maximum de 42€, utilisable chez un médecin généraliste ou un spécialiste (gynécologue, pédiatre, sage-femme, dermatologue) exerçant en région Provence Alpes Côte Azur.
- 1 e-coupon « **analyses biologiques** » d'un montant maximum de 30 € (sur présentation d'une ordonnance).
- 1 e-coupon « **Implant, D I U, diaphragme** » d'un montant maximum de 130€ (sur présentation d'une ordonnance).
- ou 4 e-coupons « **pilule, patch, anneau** » d'un montant maximum de 30€ par trimestre sur présentation d'une ordonnance.
- 1 e-coupon « **préservatifs ou protections périodiques** » d'un montant maximum de 30 € utilisable en plusieurs fois en pharmacie.
- 1 e-coupon « **consultation psychologique** » d'un montant maximum de 90 € utilisable en plusieurs fois chez un psychologue libéral.
- 3 e-coupons « **vaccination Human Papillomavirus HPV** » : achat du vaccin pour un montant unitaire de 40.90€ et 8.95 € pour chaque acte.



La demande ainsi que l'utilisation des coupons se fait via [l'application Pass Santé Jeunes Région Sud.](#)

Service Pass Santé Jeunes de la Région Sud : 04 88 73 80 00

SANTÉ (2/3) - FILIÈRES INFRA-BAC

Consultations gratuites

L'association « Epicerie Etudiante de La Garde organise Des visites médicales **gratuites sur rendez-vous** pour tous les élèves inscrits à l'Épicerie.

Jours et horaires : Le mercredi entre 14h et 16h et le vendredi de 10h à 12h sur leur site de La Garde, 232 rue Denis Papin.

Téléphones : Claude 06 33 02 05 38

- Brigitte 06 70 07 87 48
- Suzie 06 26 47 51 83

Dispositifs Santé Psy

Prendre soin de sa santé mentale, c'est aussi avancer plus sereinement dans sa formation. Si vous ressentez un mal-être, si vous vous questionnez sur vous-même ou vivez une situation difficile, ne restez pas seul(e). Découvrez toutes les ressources à votre disposition

PASS SANTE JEUNES



1 e-coupon « **consultation psychologique** » d'un montant maximum de 90 € utilisable en plusieurs fois chez un psychologue libéral.

MON PARCOURS PSY : Ce dispositif permet de bénéficier de 12 séances d'accompagnement psychologique par année civile avec un psychologue conventionné avec l'assurance maladie et partenaire du dispositif. Vous devez faire l'avance des frais (50 € la séance). Vous serez ensuite entièrement remboursé par la sécurité sociale et la mutuelle.

FI Santé Jeunes : 0 800 235 236 pour les 12-25 ans

Le numéro national de prévention du suicide : 3114. Ecoute professionnelle et confidentielle 7j/7 - 24h/24.

Association de Soins aux Professionnels de Santé (SPS) : numéro vert ouvert 7j/7 et 24h/24, gratuit, anonyme et confidentiel 0 805 23 23 36.

SANTÉ (3/3) - FILIÈRES INFRA-BAC

Questions de sexualité, d'identité de genre

9 Centres de santé sexuelle dans le Var

Ecoute, information, consultations médicales, dépistage des ISS, entretiens confidentiels et gratuits, test de grossesse, accompagnement de l'IVG.

A Toulon, rendez-vous gratuit et anonyme avec une gynécologue dans la semaine et 3 mois de contraception.

Le CEGIDD du Var

Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des infections à VIH, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles).

Les permanences :

Hôpital Sainte Musse à Toulon, Hôpital Georges Sand à La Seyne sur mer, Hôpital Jean Marcel à Brignoles – Rendez-vous au 04 94 14 50 56

Hôpital Bonnet à Fréjus Saint Raphaël, Maison de l'étudiant à Draguignan – Rendez-vous au 04 94 17 79 61.

Planning Familial

- **Numéro vert : 08 00 08 11 11**
- Toulon : 5 avenue Colbert 04 22 14 54 25
- Draguignan : Hôpital de Draguignan 2^{ème} étage – secrétariat gynécologie – 04 94 60 50 80

Consultation médicale : Contraception, Interruption Volontaire de Grossesse (IVG), prévention des risques.

Permanences LGBTQIA+ : Accueil, écoute et orientation sur l'identité de genre, orientation sexuelle et accès aux droits.

Association trans-mission Var : accueil accompagnement, groupes de parole - Tél : 06 52 17 77 56 - Mail : contact@trans-mission-83.org

Vous avez des interrogations par rapport à votre sexualité, à la contraception, à l'IVG, au dépistage ? Voici d'autres liens utiles :

Questionsexualite.fr

Sida Info Service : 0 800 840 800 et **Hépatite Info Service** : 0 800 845 800
Onsexprime.fr

Addictions

Si vous ou un proche avez besoin d'aide au sujet d'une addiction (tabac, cannabis, alcool...), voici les ressources sur lesquelles vous pouvez vous appuyer :

Drogues-info-service.fr : 0 800 23 13 13.

De 8h à 2h, 7j/7. Appel anonyme et gratuit.

[Ecoute cannabis](http://Ecoute_cannabis) : 0 980 980 940.

De 8h à 2h, 7j/7. Appel anonyme et gratuit.

[Fil santé jeunes](http://Fil_santé_jeunes) pour les 12-25 ans : 0 800 235 236.

De 9h à 23h, 7j/7. Appel anonyme et gratuit.

[Alcool info service](http://Alcool_info_service) : 0 980 980 930.

De 8h à 2h, 7j/7. Appel anonyme et non surtaxé.

[Tabac info service](http://Tabac_info_service) : 39 89.

Du lundi au samedi de 8h à 20h. Appel gratuit.

[Joueurs Info Service](http://Joueurs_Info_Service) : 09 74 75 13 13

De 8h à 2h. Appel anonyme et non surtaxé.

Les Consultations Jeunes Consommateurs proposent un accueil gratuit et en toute confidentialité.

[Trouver une CJC proche de chez moi](#) (voir tout en bas de la page en lien)

SPORT - FILIÈRES INFRA-BAC

Les cartes jeunes

Certaines mairies proposent des cartes jeunes offrant des réductions auprès de partenaires référencés.



TOULON : [la carte jeune](#) proposée par la Maison de l'étudiant à tous les jeunes de moins de 30 ans, résidant ou en formation sur Toulon.



LA GARDE : propose [la carte Pass'Jeune](#), réservée aux moins de 25 ans, habitant à la Garde, offrant des réductions auprès des partenaires référencés.



SAINT-RAPHAËL : [la carte jeunes](#) pour les moins de 25 ans en formation sur le site de Saint Raphaël ou résidant à Saint Raphaël.



FRÉJUS propose [une Carte Jeune](#) pour les moins de 26 ans résidant à Fréjus.

Il convient également de vous renseigner auprès de votre [commune de résidence](#).

CULTURE - FILIÈRES INFRA-BAC

Le Pass Culture

Le pass Culture est une application mobile ouverte à tous qui réunit des propositions culturelles de proximité et des offres numériques (livres, concerts, théâtres, musées, cours de musique, abonnements numériques, biens culturels etc.).



Il s'adresse aux jeunes de 18 ans et est disponible pendant 2 ans



Pour profiter des 150 € proposés le jour de votre majorité, vous devez vous réinscrire sur l'application. Une bonification de 50 euros est attribuée aux bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés ou selon des critères sociaux.



Déconnectez-vous et reconnectez-vous de votre compte utilisé lorsque vous aviez moins de 18 ans. Retournez sur votre application et cliquez sur "Profiter des 300€ ».

1. Téléchargez [l'application pass Culture](#) ;
2. Mussiez-vous de vos identifiants EduConnect et créez un compte ;
3. Utilisez votre crédit en achetant des activités ou des biens culturels.

Les cartes jeunes

Certaines mairies proposent des cartes jeunes offrant des réductions auprès de partenaires référencés. Renseignez-vous auprès de [votre mairie](#). Des exemples :

*TOULON : [la carte jeune](#) proposée par la Maison de l'étudiant à tous les jeunes de moins de 30 ans, résidant ou en formation sur Toulon ; *LA GARDE propose [la carte Pass'Jeune](#), réservée aux moins de 25 ans, habitant à la Garde, offrant des réductions auprès des partenaires référencés ; *SAINT-RAPHAËL : [la carte jeunes](#) pour les moins de 25 ans en formation sur le site de Saint Raphaël ou résidant à Saint Raphaël ; *FRÉJUS propose [une Carte Jeune](#) pour les moins de 26 ans résidant à Fréjus.

Quelques adresses

La plupart des théâtres et cinémas proposent des tarifs réduits Etudiants, jeunes, demandeurs d'emploi et bénéficiaires de minima sociaux.



TOULON : [Théâtre Châteauvallon liberté](#) ; [Espace Comedia](#) ; [Théâtre le Colbert](#)
[Café-Théâtre de la porte d'Italie](#) ; [Opéra](#)

LA GARDE : [Théâtre L'escale](#)

LA VALETTE : [Théâtre Marelios](#)

DRAGUIGNAN : [Théâtre de l'esplanade](#)

SAINT-RAPHAËL : [Les Esterelles](#) (regroupe toute la programmation théâtrale de l'agglomération)



[Pathé Toulon et La Valette – Le Rocher à La Garde](#) - [Le Royal à Toulon](#)

[Cinema vox Fréjus](#) - [Cinema lido Saint-Raphaël](#) -

[CGR Draguignan](#)

[Ciné azur Brignoles](#)



Pour plus d'informations : concerts, musées, activités, expositions ..., contactez les [offices de tourisme](#) ou les sites spécialisés.

AIDES JURIDIQUES - FILIÈRES INFRA-BAC

Aide juridictionnelle de l'État



Pour les personnes aux ressources financières insuffisantes, en procès devant un tribunal français.



L'aide juridictionnelle couvre l'ensemble ou une partie des frais occasionnés par une procédure judiciaire (rémunération des auxiliaires de justice, frais liés à l'introduction de l'instance judiciaire, au déroulement de la procédure ainsi qu'à l'exécution de la décision rendue par la justice).



[Cliquez ici](#) pour estimer votre éligibilité.

Consultations gratuites

auprès d'avocats, huissiers, notaires

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Var met à votre disposition des permanences pour aider, informer et orienter.

CLIQUEZ SUR : [POINT-JUSTICE VAR](#)



Pour toutes les personnes rencontrant un problème et ayant besoin de conseils juridiques, quels que soient son âge, sa nationalité, son niveau de vie ou le lieu où elle habite. Des permanences sont organisées dans tout le département.



Pour prendre rendez-vous, cliquez sur le lien suivant pour retrouver tous les organismes organisant des permanences juridiques gratuites

https://cdad83.fr/wp-content/uploads/2025/05/Plaquette-permanences-cdad-var_2025_mai-juin.pdf

ENGAGEMENT CITOYEN - FILIÈRES INFRA-BAC

L'association des étudiants de l'IFPVPS



L'association des Etudiants de l'IFPVPS a pour objet de favoriser les relations entre les différentes filières au travers d'activités culturelles, sportives et de loisirs et des actions à caractère humanitaire.

Elle se fixe également pour objectif de développer des actions à caractère humanitaire en concertation avec des établissements sanitaires des pays étrangers.

Tout apprenant peut y adhérer.

L'association s'organise avec un conseil d'administration et un bureau général qui réunit l'ensemble des bureaux de filières. L'association permet des projets communs ainsi qu'une entraide entre les filières.



bde.toulonmontety@gmail.com

L'engagement favorise l'acquisition de compétences et de savoirs et contribue à l'épanouissement, à la formation citoyenne et à une meilleure insertion des apprenants.

Les délégués

Chaque filière de formation procède à l'élection des délégués par promotion en début d'année scolaire. Ces derniers portent auprès de la Direction la parole collective dans un dialogue ouvert et constructif sur tous les aspects de la vie à l'institut.

Ils participent notamment aux instances pédagogiques et disciplinaires correspondants à la réglementation de leur filière de formation ainsi qu'au Conseil de Vie Etudiante qui aborde sur chaque site les questions relatives à la vie des étudiants dans l'Institut.

Démarche éco-responsable

La direction de l'IFPVPS, les formateurs, le personnel administratif et technique ainsi que l'ensemble des étudiants/élèves ou stagiaires de l'institut sont engagés dans une démarche éco-responsable. Notre établissement a choisi de développer des actions dans 3 domaines :

- **L'Implication sociétale** : s'engager, faire campagne : Vous serez sollicités pour participer à des actions de prévention et de promotion de la santé ou de promotion de nos formations. L'appel à candidature et au volontariat est fréquent !
- **L'Implication environnementale** : préserver l'environnement, consommer responsable. Il s'agit de faire en sorte que l'impact écologique sur nos actions de formation soient le plus limité possible.
- **L'Implication dans la gouvernance** de l'institut : préserver le capital humain, favoriser l'égalité des chances le dialogue avec les actions des délégués, des enquêtes menées auprès des apprenants, la participation à des actions et des événements ambitieux.

PRÉVENTION DES SITUATIONS D'ISOLEMENT, DE DISCRIMINATIONS ET DE VIOLENCES

Lutter contre l'isolement



S'engager dans [l'association des étudiants](#) et en tant que [délégué](#).



Participer aux événements et soirées organisés ou communiqués par le BDE.



Suivre l'IFPVPS sur les réseaux sociaux :



Trouver de l'aide et de l'écoute : [Voir les rubriques : SANTE PSY](#)

Prévention du suicide : 3114, numéro national accessible 24h/24 et 7j/7, gratuitement, en France entière

Lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme, le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles et prévention des risques psycho-sociaux

Au sein de l'institut, un dispositif de prévention, de signalement et de prise en charge vous permet le cas échéant de bénéficier d'une écoute de proximité et d'un accompagnement si vous vivez une situation de discrimination, de racisme, d'antisémitisme ou de harcèlement ainsi que de violence sexiste ou sexuelle.

Une cellule d'écoute unique et un référent se tient à la disposition des étudiants : Madame Isabelle MOREL – isabelle.morel@ifpvps.fr

Contacts extérieurs :

[antidiscrimination.fr](https://www.antidiscriminations.fr/)

- Par téléphone au 3928 (du lundi au vendredi de 9h30 à 19h)
- Via Tchat sur le site : <https://www.antidiscriminations.fr/> (du lundi au vendredi de 9h30 à 19h) Gratuit et confidentiel.

[Guide du Var des Violences sexistes et sexuelles](#)

- 17 POLICE SECOURS, en cas d'urgence
- 114, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS
- 115 pour une mise à l'abri
- 3919 pour un besoin d'écoute et d'une réorientation

Plateforme AVA : plateforme départementale des femmes victimes de violences conjugales- 3 lieux d'accueil (Hyères/Toulon/Draguignan) - Tél : 04 94 00 36 29 ou 07 69 61 25 61

Le CIDFF : Centre d'information du droit et des familles : 04.94.65.82 84 (permanences dans tout le Var)

Planning Familial Numéro vert : 08 00 08 11 11

Permanence d'écoute : accueil, écoute et orientation sur la vie relationnelle, affective et sexuelle ainsi que les violences.

SOS Homophobie - Ligne écoute : 01 48 06 42 41

Service d'accompagnement aux personnes victimes de violence : (Saint Raphaël)
Tél : 06.30.03.55.58 OU 04.83.09.81.00

CHOISISSEZ LES THÉMATIQUES DES FILIÈRES POST-BAC (1/2)

RECHERCHE DE LOGEMENT



AIDES AU LOGEMENT



AIDES SOCIALES ET FINANCIÈRES



AIDES ALIMENTAIRES



TRANSPORTS – AIDES À LA MOBILITÉ



MOBILITÉ INTERNATIONALE



ACCOMPAGNEMENT HANDICAP



CHOISISSEZ LES THÉMATIQUES DES FILIÈRES POST-BAC (2/2)

SANTÉ



SPORT



CULTURE



AIDES JURIDIQUES



ENGAGEMENT CITOYEN



PRÉVENTION DES SITUATIONS , D'ISOLEMENT, DE DISCRIMINATIONS ET DE VIOLENCES



RECHERCHE DE LOGEMENT (1/3) – FILIÈRES POST-BAC

Les résidences universitaires gérées par les CROUS



Les résidences universitaires proches de nos sites de formation sont implantées sur les communes de :

- **Toulon** - 2 Résidences : « Dumont Durville » située 355 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny et « Portalis » située Rue Baudin.
- **La Garde** - 3 résidences : « Le Coudon », « Le Fenouillet » et « Le Faron », situées 657 avenue du 1er BIMP

Il n'existe pas de résidences universitaires sur les territoires de Saint Raphaël et Draguignan.

Lien vers [Les résidences Crous du Var.](#)



L'attribution des logements pour les **étudiants boursiers**, publics prioritaires, se déroule en juin. Une phase complémentaire d'attribution des logements pour les **étudiants boursiers ou non** a lieu à partir du mois de juillet et tout au long de l'année en fonction des désistements.

Il convient de créer un Dossier Social Etudiant avant le 31 mai 2026 sur le site : messervices.etudiant.gouv.fr



[Procédure](#) pour accéder aux logements CROUS.

Courts séjours : vous avez aussi la possibilité de louer [un logement CROUS pour effectuer un stage hors département.](#)

Lokavitz



Lokavitz est une plateforme gratuite d'annonces de logements chez des particuliers publiées par le CROUS (logements indépendants, chez l'habitant, colocation, locations contre services).

Ces offres sont réservées aux étudiants, il est nécessaire au préalable d'être Inscrit messervices.etudiant.gouv.fr.

RECHERCHE DE LOGEMENT (2/3) - FILIÈRES POST-BAC

Les partenaires locaux

📍 [La Maison de l'Étudiant à Toulon](#)
(3-7 Rue de la Glacière) 04.83.16.65.20.

et

📍 [La Maison de l'Étudiant à Draguignan](#)
(247 rue Jean Aicard) 04 94 76 19 05

Partenaires incontournables, ces deux services proposent aux étudiants et élèves une liste de logements référencés et vous mettent en relation avec les propriétaires, les associations, et autres partenaires locaux. Ils vous aideront aussi dans vos démarches administratives d'accès au logement. **N'hésitez pas à les contacter.**

📍 [L'association ensemble2générations](#) à Toulon

En contrepartie d'une chambre meublée, le jeune s'engage sur une présence régulière et/ou de petits services rendus (loyer à partir de 10€ par mois) ou seulement quelques moments de convivialité sans aide régulière (à partir de 200€ par mois). Contribution à l'association : 380 €.

📍 [L'Agence de colocation « COLOCATERE »](#), à Toulon,

Cette agence propose une solution d'hébergement dans des colocations rénovées bénéficiant toutes de salles de bains privatives.

📍 [Site de la mairie de Saint Raphaël](#) propose des offres de locations pour la jeunesse

📍 [Association A.L.I.N.E.A à Toulon](#)

6, traverse Lirette - Tél : 04.94.09.22.40 : Accompagnement des jeunes de 18 à 30 ans en difficultés vers le logement.

Les résidences étudiantes privées

Ces résidences proposent aux étudiants et élèves des logements meublés, des espaces collectifs et de services sur un modèle similaire aux résidences CROUS. Voici les résidences recensées sur nos territoires :

📍 **Toulon :**

- Résidences Fac Habitat [Norbert Ségard et Maison de l'Etudiant](#).
- Résidences GSA [Mayol](#) et [Alfred Nobel](#).
- Résidence [Garden City Toulon](#).
- Résidence [Les plus belles années Carré Vérane](#).
- Résidence [Cap Campus Le Kerylos](#).
- Résidence [Les Bartavelles](#).
- Résidence [oui living Toulon](#).
- Action logement propose des studios dans des résidences neuves à La Valette et Toulon : [Recherchez un logement près de chez vous - Action Logement](#)

📍 **La Valette :**

- Résidences Fac Habitat [Estérel 1 et 2](#).
- Résidences [Twenty campus Sergic](#)

📍 **La Garde :**

- Résidences Campus International [Les Asphodèles et le Saint Henri](#).
- Résidence [Laura Lisa](#).
- Résidence [Le Beaulieu](#).

📍 **Saint-Raphaël :**

- Résidence Fac Habitat [Les Magnolias](#).

📍 **Fréjus :**

- Résidence Fac Habitat [La Maison des Etudiants](#)

📍 **Draguignan :**

- Résidence Saiem [Villa des Moulins](#).

RECHERCHE DE LOGEMENT (3/3) - FILIÈRES POST-BAC

Logement temporaire – Action logement

Cette plateforme propose des logements temporaires pour une courte ou longue durée.



Pour les élèves majeur ou mineur émancipé, en contrat d'alternance, salarié en CDD ou CDI dans une entreprise du secteur privé d'au moins 10 salariés.



[Créez votre compte](#), et déposez votre candidature sur le logement de votre choix.

Autres acteurs et circuit traditionnel

[Etuloge](#) : est une plateforme de réservation tout en un pour des locations entre particuliers

<https://www.location-etudiant.fr/>

<https://www.studapart.com/fr/logement-france>

<https://www.immojeune.com/>

<https://www.seloger.com/>

<https://www.pap.fr/>

<https://www.leboncoin.fr/>



Astuce : [DossierFacile](#) est un site qui vous permet de créer un dossier de location numérique sécurisé, regroupant toutes les pièces justificatives nécessaires à la location et labellisé par l'Etat. Une fois le dossier validé, il vous suffit de renvoyer ce dossier sous forme de lien URL ou en format PDF afin de répondre en 1 clic aux offres de logement et rassurer votre futur.e propriétaire.

AIDES AU LOGEMENT ET À LA CAUTION (1/3) - FILIÈRES POST-BAC

Les Allocations Logement de la CAF



Elles sont attribuées quel que soit le type de location (privé, Crous, colocation...). Le nom du locataire doit apparaître sur le bail.

Les étudiants et apprentis bénéficient d'un forfait ; ce qui leur garantit un revenu minimum. L'étudiant doit déclarer ses ressources personnelles et non les revenus de ses parents.

Vous pouvez rester rattaché au foyer fiscal de vos parents, même si vous percevez la CAF.

Vous voulez tester votre éligibilité sur le simulateur CAF ?

[Cliquez ici](#)



La demande doit se faire une fois le bail signé via [votre espace personnel créé sur le site de la CAF](#)

Il y a un mois de carence. L'aide est effective à partir de la fin du mois suivant la demande et n'a pas d'effet rétroactif : **il faut donc effectuer cette démarche dès votre entrée dans le logement.**

Si vous avez moins de 21 ans et que vous demandez une aide au logement, vos parents ne pourront pas continuer à percevoir les prestations familiales pour vous. Etudiez bien la question avec eux pour déterminer l'option la plus avantageuse.

Votre CAF vous demandera en fin d'année scolaire, dans votre espace personnel, si vous conservez votre logement en juillet et août. En l'absence de réponse, le versement de l'aide est interrompu automatiquement fin juin.

Ligne de la CAF dédiée aux étudiants : 09 69 32 52 52 du lundi au vendredi de 9h à 19h30. [Contacter la CAF du Var](#)

La Garantie Visale – Action logement

Personne ne peut se porter garant pour vous pour couvrir loyers impayés et dégradations locatives ?

Visale est une caution locative qui vise à faciliter votre recherche de logement en rassurant votre bailleur.

Elle peut couvrir de 9 à 36 mensualités impayées. Le locataire devra ensuite rembourser à l'organisme les sommes avancées selon un échéancier qui peut être aménagé.

Le loyer ne doit pas dépasser 1300€ et le bailleur doit être inscrit sur la plateforme.



Elle s'adresse à tous les publics entre 18 et 30 ans et aux salariés de plus de 30 ans sous certaines conditions.

Vous voulez tester votre éligibilité sur le simulateur VISALE ?

[Cliquez ici](#)



[Créez votre dossier sur la plateforme](#) et obtenez votre visa qui précisera la durée de validité et le montant garanti. Cette démarche peut être effectuée avant toutes recherches de logement.

AIDES AU LOGEMENT ET À LA CAUTION (2/3) – FILIÈRES POST-BAC

Aide à l'avance « Loca-Pass » - Action logement

Loca-Pass est une aide gratuite sous forme d'un prêt à 0% pour financer tout ou partie de votre dépôt de garantie.

Le montant de l'aide ne pourra excéder 1 200€. La durée de remboursement du prêt peut être alignée sur la durée du bail, prorogée jusqu'à 3 mois après le départ ou de 25 mois maximum en fonction des cas. Le remboursement mensuel ne peut être inférieur à 20€.

Cette aide ne peut être cumulée avec le [Fonds de Solidarité au Logement](#).



Elle s'adresse aux salariés du secteur privé, au moins de 30 ans en formation professionnelle ou en recherche d'emploi., aux étudiants salariés et justifier d'un CDD de 3 mois minimum en cours ou au cours des 6 derniers mois ou bien d'un statut d'étudiant boursier.

Vous voulez tester votre éligibilité sur le simulateur Loca-Pass ?

[Cliquez ici](#)



[Créez votre compte personnel sur la plateforme](#), remplissez votre dossier, imprimez-le et envoyez-le, complet, accompagné des pièces justificatives à l'adresse indiquée. Le dossier doit être finalisé 2 mois après l'entrée dans le logement.

Le Fonds de Solidarité au Logement ou à l'Energie (FSL)

Il s'agit d'une aide départementale permettant d'accompagner les personnes en difficultés financières vers l'accès ou le maintien dans un logement.

Elle peut prendre en charge le dépôt de garantie, l'assurance habitation, l'ouverture des compteurs de fluides, les frais d'agence, des mobiliers de première nécessité, des impayés de loyers, de paiement de factures d'eau, électricité, gaz...). Elle peut être versée sous forme de prêt à rembourser ou sous forme de subvention sans remboursement.



Locataires, propriétaires, personne hébergée gratuitement.



Si vous êtes allocataire de la CAF, il vous suffit de prendre contact avec votre caisse. Dans le cas contraire, il est préférable de contacter votre assistante sociale qui fera la demande pour vous.

Pour trouver votre interlocuteur en fonction de votre situation :

[Cliquez ici](#)



Agence Départementale pour l'Information sur le Logement ou ADIL - [Liste des centres et permanences du Var](#)

AIDES AU LOGEMENT ET À LA CAUTION (3/3) - FILIÈRES POST-BAC

Mobili-Jeune – Action logement



Vous avez moins de 30 ans et êtes en contrat d'apprentissage dans une entreprise du secteur privé. Vous avez un salaire mensuel brut inférieur ou égal à 120 % du SMIC (soit 2 240.42€ en juin 2026)

Vous devez changer de résidence principale pour vous rapprocher de votre travail ou vous êtes en situation de double résidence.

Votre nouveau logement est à plus de 70 km de votre ancienne adresse (ou une durée de trajet supérieur à 40 minutes de votre ancienne adresse) ou locataires des 2 baux.

La date du bail doit être datée de 3 mois avant ou jusqu'à 3 mois après le début de votre contrat.



Vous pouvez bénéficier d'une aide variant de 10€ à 100€ par mois, plafonnée à 1100 € par année de formation (après déduction de l'APL). L'aide peut porter sur 2 années de formation maximum.



Créez votre compte sur la plateforme dédiée, renseignez le dossier et versez les pièces justificatives. La demande doit être réalisée 3 mois avant ou 3 mois après le début du contrat en alternance.

Vous voulez tester votre éligibilité sur le simulateur Mobili Jeune ?

*Vous trouverez également
aides et conseils utiles dans le
Guide Info jeunes – trouvez un
logement -*

L'A.D.I.L. 83

(Agence Nationale pour l'Aide au Logement)



Tous les publics

Le rôle de cette association s'inscrit dans une démarche de prévention mais aussi de conseils sur toutes les questions juridiques financières et fiscales relatives au logement :

- La recherche de logement et les risques de discrimination :
- Les documents qu'un bailleur est autorisé à demander avant la signature du bail
- Le montant légal du dépôt de garantie en fonction du type de contrat de location
- Les différentes solutions de caution existantes
- Les droits et obligations du locataire
- L'importance d'être vigilant lors de l'état des lieux d'entrée
- Les délais pour signaler des anomalies après l'entrée dans le logement
- Les précautions à prendre afin d'éviter les litiges lors du départ du logement
- Ou encore les aides mobilisables pour faciliter l'accès et le maintien dans le logement.



Tél (standard) : 04.94.22.65.80

Site internet : [L'ADIL du Var](#)

AIDES SOCIALES ET FINANCIÈRES (1/6) - FILIÈRES POST-BAC

La Bourse Régionale d'Études



Les étudiants de nos filières ne sont pas éligibles à la bourse du CROUS mais à celle versée par le Conseil Régional.



Concerne tous les élèves en cursus complet ou partiels (si nombre d'heures supérieur à 140H). Aucune condition d'âge ou de résidence sur le territoire régional.

Publics NON éligibles :

- Les agents publics fonctionnaires ou contractuels et salariés du secteur privé quelle que soit leur situation (congé parental, congés sans solde, en disponibilité, en congés formation) ;
- les apprentis ;
- les demandeurs d'emploi bénéficiaires d'une Rémunération de Fin de Formation (RFF).



La bourse régionale est comprise entre 1 454 € et 6 335 € et est versée en 10 mensualités.



Les demandes doivent être déposées sur la [plateforme dédiée](#).

Voir [procédure d'aide à la salsle](#)

La demande peut être déposée jusqu'à 60 jours après l'entrée en formation.

La bourse est attribuée sur conditions de ressources N-2 (soit avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024) Nous vous conseillons fortement de ne pas préjuger d'un éventuel refus et de déposer systématiquement une demande de bourses.

Ainsi, en cas de changement durable de situation familiale et/ou de ressources en cours d'année, il sera possible de demander une réévaluation de vos droits. [Voir procédure](#) - Pour plus d'informations, voir [le cadre d'intervention](#)

La Bourse Régionale au mérite



Concerne :

- tous les lycéens ayant obtenu, dans l'un des lycées de la région Provence Alpes Côte d'Azur, la mention très bien au baccalauréat en 2026.
- Les étudiants boursiers, bénéficiaires de l'aide nationale au mérite ou d'une bourse régionale du sanitaire et du travail social et ayant été lauréats de la mention « Très bien » au baccalauréat 2024,



300 euros pour les bacheliers 2026.

400 euros pour les bacheliers 2024, s'ils sont boursiers, sur inscription en 3^{ème} année.



Les demandes des bacheliers 2026 doivent être déposées du 11 juillet au 30 septembre 2026

Pour les étudiants boursiers des 2^{ème} et 3^{ème} année, la demande doit être renouvelée du 1^{er} au 31 octobre 2026,

sur la plateforme des [aides individuelles de la Région](#).

AIDES SOCIALES ET FINANCIÈRES (2/6) - FILIÈRES POST-BAC

Major de promo



Tous les étudiants classés major de promotion dans le cadre de la remise du diplôme.



Le montant est de 400 euros par major de promotion. En cas d'exæquo, tous les majors bénéficient de l'aide.



Les demandes doivent être déposées sur la plateforme des [aides individuelles de la Région](#).

L'identité des majorants de chaque promotion est transmise par les instituts de formation à la Région dans un délai maximum de 3 mois après l'annonce du classement.

Pour simplifier leurs démarches, la Région adresse aux majorants un mail pour les inviter à déposer leur demande en ligne. Chaque dossier doit être complété sur la plateforme régionale dans un délai maximum d'un mois à compter de la date d'envoi du mail transmis par la Région.

Les pièces justificatives nécessaires à l'instruction du dossier doivent être jointes directement et exclusivement dans le dossier dématérialisé. Toute demande de modification et/ou de dépôt de pièces complémentaires doit obligatoirement intervenir via la messagerie sécurisée accessible dans le dossier dématérialisé.

Les aides spécifiques du CROUS



Vous êtes dans une situation critique ? Vous traversez une période difficile et avez besoin d'une aide financière en urgence ? Il existe des aides spécifiques pour répondre aux situations particulières. Selon vos besoins, cette aide peut être une allocation annuelle ou une aide ponctuelle.



Ouverts à l'ensemble des étudiants en formation initiale de moins de 35 ans au 1^{er} septembre de l'année pour laquelle vous demandez. Aucune limite d'âge pour les étudiants reconnus adultes handicapés.



L'aide spécifique ponctuelle : s'adresse aux boursiers et non boursiers. Cette aide vise à ce que vous puissiez poursuivre vos études malgré une situation grave se présentant au cours de l'année universitaire. Si votre situation le justifie, plusieurs aides ponctuelles peuvent exceptionnellement être accordées au cours d'une même année universitaire. Elle est cumulable avec la bourse.



L'aide spécifique annuelle : s'adresse aux non boursiers, sous certaines conditions.

Elle est cumulable avec l'aide spécifique ponctuelle.



Il faut contacter les assistantes sociales du CROUS.

Leurs bureaux se situent sur le campus de La Garde. La demande de contact se fait [via le site du CROUS](#). Un rendez-vous physique ou téléphonique vous sera proposé. Les étudiants de tous nos sites – y compris ceux de Saint-Raphaël – peuvent faire leur demande. Enfin, certains rendez-vous peuvent être programmés physiquement à la Maison de l'Étudiant de Draguignan.

LES AIDES SOCIALES ET FINANCIÈRES (3/6) - FILIÈRES POST-BAC

Indemnisations France Travail

Renseignez-vous auprès de votre conseiller France Travail sur les rémunérations possibles avant de vous inscrire en formation !

Plusieurs types de rémunérations de France Travail durant la formation sont possibles et vont dépendre de votre situation en tant que demandeur d'emploi. Les conditions d'attribution dans un 1er temps dépendent de votre indemnisation. Ensuite, en fonction de la durée de la formation vous saurez quelles rémunérations vous pouvez percevoir.

- 1- Dans la limite de vos droits, en fonction de votre indemnisation actuelle, vous serez indemnisés au titre de l'**ARE-F** (Allocation de Retour à l'Emploi Formation), l'**ASP-F** (Allocation de Sécurisation Professionnelle Formation) ou de l'**ATI-F** (Allocation des Travailleurs Indépendants Formation).
- 2- Si la durée de vos droits est insuffisante pour percevoir l'une de ces allocations jusqu'à la fin de la formation, et que vos droits n'ont pas été rechargés, deux dispositifs peuvent vous être proposés en fonction de votre situation :
Le Complément de Fin de Formation (CFF) qui équivaut à l'allocation que vous touchiez auparavant attribuée pendant 182 jours maximum de formation (la formation devant être supérieure à 6 mois).
La Rémunération de Fin de Formation (RFF). Son montant est égal au montant perçu en ARE-F ou ASP-F, ou ATI-F et plafonné à 769.49€ par mois. Cette rémunération est cumulable avec un revenu professionnel mais pas avec les bourses d'études.
 NB : Les listes nationales et régionales des métiers éligibles à la RFF sont mises à jour et publiée chaque début d'année et publié en début.

La durée d'indemnisation cumulée de l'allocation chômage formation + CFF (si éligible) + RFF est limitée à 3 ans.

- 3- Si vous percevez l'**ASS** (Allocation de Solidarité Spécifique), vous serez indemnisés au titre de l'**ASS -F** (Allocation de Sécurisation Professionnelle Formation).

Le dispositif démission – reconversion



Permet de démissionner et de bénéficier des allocations chômage



Salariés du privé en CDI ayant travaillé 5 années en continu (soit 1300 jours) chez un ou plusieurs employeurs)



Toutes les informations [ICI](#)

Avant de démissionner, faites-vous accompagner par le Conseiller en Évolution Professionnelle (CEP), un service gratuit et individuel. C'est une étape obligatoire pour déposer votre demande. [Liste des organismes à contacter, région par région](#)
 Monter un dossier avec le CEP et faites-le parvenir à transitions-pro pour validation et inscrivez-vous comme demandeurs d'emploi dans les 6 mois qui suivent la validation.

Aides à la garde d'enfants (AGE) – France Travail

Vous élevez un ou plusieurs enfants de moins de 12 ans ? [L'AGE](#) peut vous permettre de payer vos frais de garde.



Sont concernés les demandeurs d'emploi peu ou non indemnisés.



L'aide forfaitaire est déterminée par le volume d'heures hebdomadaire et par le nombre d'enfants de moins de 12 ans à faire garder.



La demande est à faire depuis votre espace personnel sur francetravail.fr, en y joignant les justificatifs, au plus tard dans les 3 mois qui suivent votre entrée en formation ou auprès de votre conseiller.

AIDES SOCIALES ET FINANCIÈRES (4/6) - FILIÈRES POST-BAC

Aide aux études supérieures de la CAF du Var



Les familles allocataires de la CAF du Var avec un enfant étudiant à charge, dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1000 € en juin.

Sont concernés les étudiants de moins de 21 ans au 15 septembre, en poursuite d'études BAC +1, +2, +3 (sans redoublement ni réorientation après le bac) ne percevant pas de revenus supérieurs à 55% du SMIC liés à une activité régulière.



Le montant de cette aide varie entre 500 et 750 euros en fonction du Quotient Familial.



Dossier à remplir et à renvoyer entre le 30 septembre et le 30 novembre.

Pour plus d'informations, cliquez [ICI](#).

Attention : cette aide est accordée dans la limite des disponibilités budgétaires fixées par la CAF DU Var.

EFFECTUEZ DONC VOTRE DEMANDE DÈS LE 30 SEPTEMBRE !

Aide à l'autonomie du Jeune – CAF du Var



Les jeunes âgés de 16 à 25 ans dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1000 € le mois de la demande.

Aide à l'autonomie des Jeunes | CAF – Caisse d'Allocations Familiales



Aide d'un montant maximum de 2000 euros pour accompagner les jeunes dans un parcours professionnel et d'insertion impliquant un départ du foyer parental. Elle est versée sous forme de subvention ou de prêt.

Les frais peuvent être liés à de la formation, l'arrivée dans un premier logement, l'acquisition d'un véhicule (auprès de professionnels agréés) ou la réparation, l'utilisation de transports en commun.



Contacter un professionnel social pour qu'il vous accompagne et complète le formulaire de demande (missions locales, point écoute jeunes etc...)

Signer envoyer le dossier dans les 3 mois suivant le changement de parcours.
à : CAF du Var – 75 chemin de la Loubière– 83000 Toulon

Attention : cette aide est accordée dans la limite des disponibilités budgétaires fixées par la Caf.

EFFECTUEZ DONC VOTRE DEMANDE DÈS VOTRE ENTRÉE EN FORMATION !

AIDES SOCIALES ET FINANCIÈRES (5/6) - FILIÈRES POST-BAC

Aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales

CAF du Var



C'est une aide financière versée en cas de violences conjugales commises par la personne avec laquelle vous êtes ou étiez en couple quelle que soit vos ressources. Elle peut vous aider à vous éloigner de la personne violente. Cette aide est versée en une seule fois.



Pour les étudiants et élèves victime de violences conjugales attestées par un des documents suivants et datant de moins de 12 mois :

- Un dépôt de plainte auprès des forces de l'ordre ;
- Un signalement adressé au procureur de la R2PUBLIQUE.
- Une ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales



[Cliquez ici pour](#) vérifier votre éligibilité sur le site de la CAF et effectuer votre demande.

Aide de la Fondation GIVEKA



Pour les étudiants de nationalité française ou suisse qui rencontrent des difficultés matérielles pour poursuivre leurs études supérieures en raison d'un accident ou d'une maladie.



Le montant de cette aide est de 5000 €.



La demande se fait via le service social du Crous : les assistantes sociales du CROUS avant le 30 novembre.

La fondation se réunit une fois par an, en février et décide des étudiants qui seront aidés.

AIDES SOCIALES ET FINANCIÈRES (6/6) - FILIÈRES POST-BAC

Le Prêt Étudiant

Destiné à financer des études supérieures, ce type de prêt se caractérise par des taux d'intérêt bas et un remboursement différé de la somme empruntée.

Renseignez-vous auprès de votre agence bancaire.

Le Prêt Étudiant garanti par l'Etat

C'est un dispositif spécifique permettant de contracter un prêt sans caution parentale ou d'un tiers, ni conditions de ressources. L'état apporte sa garantie aux banques partenaires sur 70% du montant emprunté.



Ouverts à l'ensemble des étudiants de moins de 28 ans et mineurs émancipés inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur.



Le montant du prêt est déterminé par la banque et peut aller jusqu'à 20 000 euros.

Il n'est pas gratuit : la durée de remboursement est déterminée par la banque et peut être comprise entre 2 et 10 ans avec la possibilité de différer le remboursement.



Le nombre de prêts étudiants garantis par l'Etat accordés par an est limité.

Il faut demander une attestation de pré-éligibilité à transmettre à l'une des banques partenaires : Société Générale, Banques Populaires, Caisses d'Epargne, Crédit Mutuel, CIC, BFCOI, Crédit Agricole, Banque Postale.

Acteurs à consulter – partenaires locaux

Si vous rencontrez des problèmes financiers, n'attendez pas, et parlez-en à votre référent administratif, le référent social vie étudiante de l'IFPVPS.

Référents de l'Institut :

- Le référent vie sociale vie étudiante : nathalie.salaris@ifpvps.fr

Tél : 04.22.07.00.60 -

- Votre secrétariat de scolarité :

<https://www.ifpvps.fr/toutes-nos-coordonnees/>

- Certaines mairies proposent des bourses municipales d'aides aux Jeunes (permis de conduire, bacheliers méritants, aides à la formation, Revenu Minimum Etudiant). Il convient de vous renseigner auprès de la mairie de votre lieu de résidence.
- Certaines mairies proposent des « cartes Jeunes » **gratuites**, ouvrant droit à des réductions auprès de partenaires identifiés. Il convient de vous renseigner auprès de la mairie de votre lieu de résidence. Exemples :
 - TOULON : la carte jeune proposée par la Maison de l'étudiant à tous les jeunes de moins de 30 ans, résidant ou en formation sur Toulon.
 - LA GARDE : propose la carte Pass'Jeune, réservée aux moins de 25 ans, habitant à la Garde, offrant des réductions auprès des partenaires référencés.
 - SAINT-RAPHAËL : la carte jeunes pour les moins de 25 ans en formation sur le site de Saint Raphaël ou résidant à Saint Raphaël.
 - FRÉJUS propose une Carte Jeune pour les moins de 26 ans résidant à Fréjus.
- Les UNITES TERRITORIALES SOCIALES du département pour les + de 35 ans (si vous n'êtes pas déjà suivi par une assistante sociale)

AIDES ALIMENTAIRES (1/4) - FILIÈRES POST-BAC

Épicerie étudiante à La Garde et Toulon



À destination de tous les apprenants de l'IFPVPS habitant le Var.



Épicerie Etudiante – 232 rue Denis Papin – 83130 La Garde

Horaires : mercredi et vendredi de 14h à 18h30.

En juillet et Août : le vendredi de 14h à 18h.



Épicerie Etudiante – Ordre de Malte – 14 rue de Malte – 83000 Toulon

Horaires : le 2^{ème} et 4^{ème} mardi de chaque mois de 15h30 à 18h.

1 panier par semaine de 6 euros pour environ 70 euros de marchandises.

2 paniers si enfants (12 euros).

Fruits et légumes frais à 1.20€ le kilo.

Protections hygiéniques gratuites.



Pour s'inscrire, venir les jours de distribution avec les pièces justificatives suivantes : carte nationale d'identité, carte étudiante ou certificat de scolarité, justificatif de domicile (dans le Var), livret de famille (étudiants et élèves avec enfant)

Adhésion pour l'année 10€.



06. 33. 02 05 38



Courriel : epicerieetudiants@gmail.com

<https://www.facebook.com/epicerieetudiantslagarde/>

https://www.instagram.com/epicerieetudiants_lagarde/

Épicerie étudiante solidaire à Toulon et à La Garde



La **FEDET** (FEdération Des Etudiants Toulonnais) dans le cadre de sa lutte contre la précarité étudiante, a mis en place une épicerie sociale et solidaire pour tous les Etudiants, **sans conditions de ressources**.

2 lieux de distribution :



7 rue Danton à TOULON.

Distribution : tous les jeudis de 13h30 à 15h et de 17h30 à 19H



Campus de LA GARDE- Bâtiment X - Université de Toulon, Avenue de l'Université.

Distribution : tous les jeudis de 13h30 à 15h.

1 Panier par semaine de 3 euros pour une valeur approximative de 40€ de marchandises.

Conditions :

Carte étudiante physique ou certificat de scolarité papier.

AIDES ALIMENTAIRES (2/4) - FILIÈRES POST-BAC

Épicerie solidaire à Saint-Raphaël



480 boulevard de l'Aspé.

Les prix des produits sont compris entre 30 et 50% de leur valeur traditionnelle.
Les adhérents ont accès à l'épicerie 1 fois par semaine.
L'adhésion est de 3€.



L'adhésion est soumise à la décision d'une commission qui étudiera le projet d'accompagnement présenté au travers d'une fiche de liaison.
Cette fiche disponible, auprès de votre référent administratif à l'IFPVPS, pourra être remplie par ses soins ou par un travailleur social.

Elle sera envoyée par mail.

La commission décidera alors de l'aide accordée.



06.60.63.68.04



association.esaf@gmail.com

N'hésitez pas à contacter le référent Vie Etudiante de l'IFPVPS (04.22.07.00.60) qui pourra vous indiquer d'autres possibilités en fonction de votre lieu de résidence

Épiceries solidaires à Draguignan



La Maison de l'Étudiant travaille en partenariat avec le Secours Populaire et les Restos du Cœur. Distribution le mardi.

Dossier à retirer à la Maison de l'étudiant : 247 Rue Jean Aicard, 83300 Draguignan

Tél : 04 94 76 19 05



La Musette - 462 bd John Kennedy – 06.66.00.53.88



Elle permet de réaliser un projet d'économie pour régler une facture, réparer une voiture, acheter du mobilier ...

Le taux de participation aux courses varie entre 10 , 15 ou 20 % en fonction du reste à vivre et de la composition familiale.

Horaires d'ouverture : Mardi : 10h- 17h (jusqu'à 18-19h sur rendez-vous) / Jeudi 12h30-17h et vendredi : 10h-12h.



Un dossier (à vous procurer auprès de votre secrétariat ou à estelle.mary@fratelli-udv.fr) est à remplir par un travailleur social et est soumis à la décision d'une commission qui se réunit 1 fois par mois. Une adhésion de 1 € est demandée lors du 1er passage.

N'hésitez pas à contacter le référent Vie Etudiante de l'IFPVPS (04.22.07.00.60) qui pourra vous indiquer d'autres possibilités en fonction de votre lieu de résidence

AIDES ALIMENTAIRES (3/4) - FILIÈRES POST-BAC

Aide alimentaire à Brignoles



Association SOLCOVAR : Distribution de colis alimentaires à Pignans, Gonfaron, Besse sur Issole, Brue Auriac et Saint-Maximin.

Pour tout renseignement et rendez-vous, appeler Madame Aurore Rolland au 06.02.66.13.75 – Mail : rollandaurore@yahoo.fr



Association ESSOR + : 55 av Adj Chef M L'Broquier

Informations : au 04 94 69 18 89 ou essorcv@gmail.com

N'hésitez pas à contacter le référent Vie Etudiante de l'IFPVPS (04.22.07.00.60) qui pourra vous indiquer d'autres possibilités en fonction de votre lieu de résidence

Autres ressources

Les chèques services

Renseignez-vous directement auprès de votre assistante sociale.

Si vous n'avez pas d'assistante sociale, contacter [l'UTS de votre secteur](#) (pour les plus de 25 ans) ou [votre mairie](#).

Contactez [votre mission locale](#) si vous êtes déjà inscrit.



Paniers repas ou repas chaud en centre ou auprès d'un Camion du Cœur

S'inscrire chaque année auprès de [l'antenne locale la plus proche de chez vous](#).

LA CROIX ROUGE

Sous conditions de ressources et sur orientation d'un travailleur social.

Prenez contact auprès du centre le plus proche de chez vous en [cliquant ICI](#)

LE SECOURS POPULAIRE

Sous conditions de ressources

S'inscrire directement auprès [d'une antenne locale](#).

AIDES ALIMENTAIRES (4/4) - FILIÈRES POST-BAC

Les restaurants du CROUS



Les étudiants peuvent bénéficier des services de restauration universitaire sur tous les campus.



Campus de Toulon

- Resto U L'escarpe : ouverture de 11h30 à 14h du lundi au vendredi.
- Cafétéria l'Escarpe : ouverture du lundi au dimanche de 8h à 15h

(Possibilité de petit déjeuner et formules sandwiches au tarif social).



Restaurant du Coudon : ouverture du lundi au vendredi 11h30 à 13h30
Sandwicherie « Le P'tit Beal » : ouverture du lundi au vendredi de 8h à 14h

- Sandwicherie le Rouge et le Noir : ouverture du lundi au vendredi de 8h à 14h
- Cafétéria le Beal : ouverture du lundi au vendredi de 11h30 à 13h45

Vous trouverez dans le lien suivant les menus, jours d'ouverture, horaires et adresses sur : <https://www.crous-nice.fr/se-restaurer/ou-manger/>

Depuis le 4 mai 2026, le repas à 1 euro est accessible à tous les étudiants, sans condition de ressources. Le règlement du repas à 1€ se fait uniquement via le compte le compte IZLY.

Vous devez donc activer votre compte IZLY sur votre smartphone ou sur votre carte étudiante.



Vous trouverez via ce lien [la procédure pour activer votre compte Izly](#)

La carte alimentaire



Concerne les sites de Saint-Raphaël et Draguignan

Aides réservées aux étudiants dont les sites de formation sont situés en « zone blanche » soit à plus de 20 minutes à pied ou en transport en commun d'une solution de restauration à tarif modéré (restaurant Crous ou conventionné).



Sont concernés par ce dispositif tous les étudiants de ces sites à l'exception des apprentis, des apprenants en formation continue, pris en charge par un employeur, un OPCO, ou en transition professionnelle.



20 € par mois pour les étudiants non boursiers et 40 € par mois pour les boursiers.

Cette aide se présente sous la forme d'une carte de paiement dématérialisée.

Elle est utilisable dans les commerces alimentaires et les restaurants du lundi au dimanche sans dépasser le plafond de 20 euros par jour du 1^{er} au 30 juin 2026.



L'étudiant n'a rien à demander c'est l'IFPVPS qui transmet la liste des étudiants au CROUS.

L'étudiant reçoit ensuite 3 mails pour lui notifier l'attribution de l'aide, lui demander de télécharger l'application UP COHESIA et enfin l'avertir de l'alimentation et de l'activation de sa carte.

TRANSPORTS ET AIDES À LA MOBILITÉ (1/3) - FILIÈRES POST-BAC

Les transports en commun



Les Lignes Régionales desservies par les bus et trains **TER ZOU Ma Région Sud** sont présentes sur tout le territoire avec des possibilités d'abonnements mensuels et d'abonnements annuels.



A l'intérieur des métropoles on retrouve les sociétés de lignes de bus suivantes :



Toulon - La Garde : **le Réseau Mistral** : abonnements et tarifs préférentiels en fonction de votre statut : jeunes de moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, salariés, stagiaires rémunérés...



Saint-Raphaël : **Le Réseau Estérel**, avec la possibilité d'abonnements, de tarifs préférentiels avec notamment le pass Dynamic réservé à tous les étudiants et élèves inscrits à l'IFPVPS de Saint-Raphaël. (Fournir un certificat de scolarité)



Draguignan : **Tedbus** avec la possibilité d'abonnements et de tarifs préférentiels pour tous nos étudiants et élèves inscrits à l'IFPVPS de Draguignan (fournir un certificat de scolarité)



Brignoles : **Mouv'enbus** : **tarifs préférentiels et abonnements** pour les personnes en apprentissage ou en formation rémunérée.

Vous trouverez sur le site **ZOU ! Ma Région Sud** votre itinéraire quelle que soit la ligne de bus utilisée.

Pass Zou ! Études



Accès illimité à l'ensemble des réseaux de transport régionaux Zou (train et bus) à tous les élèves et étudiants âgés de moins de 26 ans, valable du 1^{er} septembre jusqu'au 31 août de l'année scolaire.



Le montant annuel est de 90 € (45 € pour les familles nombreuses ou les élèves dont le Quotient Familial est inférieur ou égal à 800 €)



La demande doit être déposée **sur le site régional dédié** avant le 31 mai 2027.

La carte Zou Solidaire et la Carte Zou solidaire +



Carte Zou solidaire : 50 % de réduction sur les tarifs et abonnements train et bus valable 1 an.

Si Quotient familial CAF compris entre 601 et 800 € / mois.



Carte Solidaire + : 90 % de réduction sur les tarifs et abonnements train et bus valable 1 an.

si Quotient familial CAF inférieur ou égal à 600 €/mois ou bénéficiaire de l'Allocation Adulte Handicapé.



Déposez votre demande de carte **sur le site régional dédié**.

Pour plus d'informations, cliquez **ICI**

Carte Zou mallin

30 % de réduction pour 1 personne + 1 accompagnant : 20€ par an. Cliquez **ICI**

TRANSPORTS ET AIDES À LA MOBILITÉ (2/3) - FILIÈRES POST-BAC

Aide à la mobilité Parcoursup



Lycéens boursiers 2025-2026 provenant d'une autre académie, quel que soit le statut de boursiers ou non boursiers une fois entrés à l'institut.

En vous connectant à la plateforme Parcoursup, vous saurez quels sont vos vœux qui permettent de bénéficier de ce dispositif. Un bouton « Mobilité » est affiché à côté du vœu correspondant à une formation en-dehors de son académie de résidence.



Aide financière de 500€.

Un complément de 1 500€ peut être accordé aux lycéens boursiers titulaires d'un baccalauréat professionnel résidant en Île-de-France, s'ils s'inscrivent dans une formation de Parcoursup située en dehors de la région académique d'Île-de-France. Le paiement de ce complément est confié au Crous d'accueil. L'aide est versée en une seule fois, en début d'année universitaire.



Demande à effectuer à partir du mois du 15 juillet 2026 jusqu'au 15 janvier 2027 en se connectant à <https://amp.etudiant.gouv.fr/>

Pour compléter votre dossier de demande, il vous suffit de fournir :

- un justificatif d'inscription à l'IFPVPS et que vous avez accepté dans Parcoursup
- un relevé d'identité bancaire à votre nom, pour le virement bancaire

Indemnités de stage et remboursement des frais de déplacement des étudiants infirmiers, manipulateurs d'électroradiologie et ergothérapeutes.



Les étudiants perçoivent des indemnités de stage et de déplacement pour les stages effectués, sous réserve qu'ils ne bénéficient d'aucune rémunération et/ou remboursement de frais de transport de leur employeur ou OPCO.



Indemnités de stage :

36 € par semaine de stage pour les étudiants de 1ère année,
46 € par semaine de stage pour les étudiants de 2ème année,
60 € par semaine de stage pour les étudiants de 3ème année.

Remboursement des frais de déplacement sur justificatifs en fonction du lieu de stage (transports en commun ou véhicule)

Les conditions et modalités de remboursement des indemnités de stages et frais de déplacements sont précisées dans le règlement intérieur de chaque filière.



Concernant les étudiants en ergothérapie, chaque stage fait l'objet d'une demande dématérialisée [sur le site régional dédié](#). Les indemnités sont versées directement par la région.

Les indemnités de stage et de déplacement des étudiants infirmiers et manipulateurs en électroradiologie, financés également par la Région, sont versés par l'intermédiaire de l'IFPVPS selon une procédure interne.

TRANSPORTS ET AIDES À LA MOBILITÉ (3/3) - FILIÈRES POST-BAC

Aides au permis de conduire

- [Permis à 1 euro](#) pour les jeunes entre 15 et 25 ans. C'est un prêt de l'État mis en place avec des banques et des écoles de conduite partenaires destinés au financement d'une formation permis A ou B ou, dans le cas d'un échec à l'épreuve pratique, d'une formation complémentaire. [Vérifier votre éligibilité](#).
- [CFP](#) : vous pouvez utiliser votre [Compte Personnel de Formation](#) (plafond de droits mobilisables : 900 €) pour financer la préparation aux épreuves du permis de conduire du groupe léger si vous êtes demandeurs d'emplois inscrits à France travail ou salariés ou non-salariés bénéficiant d'un co-financement (Etat, France Travail, OPCO, Transitions pro, Agefiph...)
- [La métropole Toulon Provence Méditerranée](#) propose une aide au cofinancement du permis B à ses résidents, stagiaires de la formation professionnelle (rémunérés par France Travail) et les jeunes – hors étudiants – suivis par une mission locale et résidant dans l'une des 12 communes de la Métropole TPM.
- [Certaines mairies](#) proposent des aides.
- [Les écoles de conduite associatives](#) s'adressent à celles et ceux qui rencontrent des difficultés économiques ou sociales ne leur permettant pas de suivre une formation au sein d'une école de conduite du secteur marchand. Les publics accueillis dans ces écoles associatives sont généralement orientés par les travailleurs sociaux, les missions locales, les pôles emploi, les collectivités locales, etc.

Le Covoiturage

Des applications pour vos covoitages du quotidien vous permettent de partager les trajets : [Karos](#), [blablacar](#), [mobicoop](#)....

Vous pouvez trouver aussi sur ce [site des aires de covoiturage](#) à proximité de votre position.



Secteur Toulon-est

[Nouveau ! La ligne de covoiturage ZOU ! COVOIT' entre Toulon – Cuers](#)

Les conducteurs s'inscrivent sur l'application et indiquent les arrêts par lesquels ils vont passer. Sans réservation, le passager se présente à un arrêt et fait une demande. Les conducteurs sont avertis par une notification via l'application et les panneaux lumineux.

Le conducteur est indemnisé à hauteur de 0.50 € par trajet déclaré même sans passager ; 1€ pour tout trajet inférieur ou égal à 10 km et 0.10 €/ km au-delà de 10km. Le passager paye 2.10€ par trajet (tarif inclus dans le pass proximité et Zou études)



Secteur de Saint-Raphaël

[Le covoiturage malin avec Estérel Côte d'Azur Agglomération](#) via l'application BlablaCar Daily (application)

Le conducteur est rémunéré entre 1,5 € et 3€, Pour des trajets entre 2 et 80km, 6 trajets maximum par jour (2 voyages pour 3 passagers) limité à 150 € par mois. Gratuité pour le passager.

Plans mobilité par site de formation

[Plan mobilité Toulon Montety](#)

[Plan mobilité Toulon Les Lices](#)

[Plan mobilité Saint-Raphaël](#)

MOBILITÉ INTERNATIONALE - FILIÈRES POST-BAC

La mobilité internationale est développée et gérée en interne par Monsieur Nicolas LOPEZ, responsable de la cellule STAGE au sein de l'IFPVPS : nicolas.lopez@ifpvps.fr

Prame Stage



Les étudiants domiciliés fiscalement en Provence-Alpes-Côte d'Azur inscrits en formation initiale ou en alternance

réalisant un stage pratique à l'étranger d'une durée minimale de 3 semaines, validé sur l'année universitaire 2025/2026 et s'achevant au plus tard le 30 septembre 2026.

Et dont le Quotient Familial figurant sur l'avis d'imposition 2024 (sur les revenus 2023) ≤ 26 000 euros.



Bourse de 125 €/ semaine complète de 7 jours consécutifs, plafonnée à 2500 € par année universitaire et bénéficiaire.

Aide complémentaire de 200 € forfaitaire pour les frais de visa et 400 € forfaitaire pour les étudiants en situation de handicap.

Non cumul avec le dispositif PRAME Etudes, ERASMUS, toute autre aide à la mobilité internationale et une indemnité de stage supérieure à 200 €/semaine



Cliquez ici pour déposer votre demande en ligne : [Aide à la Mobilité Etudiante \(PRAME\) - Volet Sanitaire et social - Région Sud - Provence-Alpes-Côte-d'Azur](#)

Erasmus +



C'est un programme de mobilité étudiante au sein de l'Europe et de quelques pays associés.

Bénéficiant de la charte Erasmus +, l'IFPVPS propose aux étudiants de réaliser un stage dans le cadre de ce programme dans l'un des pays membres participant au programme.

La durée du séjour est de 10 semaines minimum.



Les aides financières sont calculées en fonction du pays d'accueil, de la durée de la mobilité.

Les dispositif, calendrier, modalités d'éligibilité et montant des aides vous seront exposés à la rentrée.

ACCOMPAGNEMENT HANDICAP - FILIÈRES POST-BAC

Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) - CAF



Pour les personnes en situation de handicap, âgées de 20 ans et plus éligibles en fonction du taux d'incapacité qui est déterminé par la Commission des Droits et de l'Autonomie de Personnes Handicapées (CDAPH) et de leurs ressources.



Prestation financière mensuelle destinée à garantir un revenu minimal aux personnes en situation de handicap.



Dossier à constituer auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du lieu de résidence

[Cliquez ici](#) pour trouver la vôtre.

Les Référents Handicap de l'IFPVPS

Tout étudiant/élève en situation de handicap peut solliciter à l'IFPVPS le référent handicap de son site de formation.

Le référent handicap vous orientera en fonction de vos besoins et facilitera votre intégration dans l'Institut :

- Écoute et soutien psychologique
- Orientation vers les dispositifs d'aide adaptés
- Mise en place d'aménagements spécifiques pour faciliter la poursuite de la formation

Le référent institutionnel est :

Mme Estelle LAVE. Tél : 04 94 00 58 87

Mail : estelle.lave@ifpvps.fr

Pour le site de Saint- Raphaël, il convient de s'adresser à :

Madame Nadège PERRET. Tél : 04.98.11.38.63

Mail : nadege.perret@ifpvps.fr

SANTÉ (1/3) - FILIÈRES POST-BAC

Être Assuré autonome



Dans les mois suivant votre 18ème anniversaire, votre caisse primaire d'assurance maladie vous envoie un courrier postal vous indiquant que vous bénéficiez désormais de la prise en charge de vos soins sous votre propre numéro de sécurité sociale. Il vous invite à créer votre propre compte ameli.

Vous n'êtes plus rattachés à vos parents et gérez désormais votre santé.



L'assurance maladie prend en charge 70% des frais médicaux. Pour les compléter, il convient d'adhérer à une complémentaire santé. Vous pouvez rester sur la mutuelle de vos parents ou souscrire une autre mutuelle.

En cas de ressources financières modestes, il y a la possibilité de bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire. Elle est gratuite ou coûte 1€ par jour.

[Lien vers la complémentaire santé solidaire.](#)



- Pensez à créer son compte sur [Ameli. fr](#)
- Pensez à déclarer un médecin traitant pour un suivi adapté et un meilleur remboursement de la part de l'assurance maladie.
- Enregistrer votre RIB pour être sûr de recevoir les remboursements.

Pass Santé Jeunes



Ce pass vous permet d'accéder gratuitement à un ensemble de prestations chez les professionnels de santé et les psychologues libéraux.



Avoir entre 15 et 26 ans.



L'aide régionale prend la forme de 12 coupons dématérialisés :

- 1 e-coupon « **consultation médicale** » d'un montant maximum de 42€, utilisable chez un médecin généraliste ou un spécialiste (gynécologue, pédiatre, sage-femme, dermatologue) exerçant en région Provence Alpes Côte Azur.
- 1 e-coupon « **analyses biologiques** » d'un montant maximum de 30 € (sur présentation d'une ordonnance).
- 1 e-coupon « **Implant, D I U, diaphragme** » d'un montant maximum de 130€ (sur présentation d'une ordonnance).
- ou 4 e-coupons « **pilule, patch, anneau** » d'un montant maximum de 30€ par trimestre sur présentation d'une ordonnance.
- 1 e-coupon « **préservatifs ou protections périodiques** » d'un montant maximum de 30 € utilisable en plusieurs fois en pharmacie.
- 1 e-coupon « **consultation psychologique** » d'un montant maximum de 90 € utilisable en plusieurs fois chez un psychologue libéral.
- 3 e-coupons « **vaccination Human Papillomavirus HPV** » : achat du vaccin pour un montant unitaire de 40.90€ et 8.95 € pour chaque acte.



La demande ainsi que l'utilisation des coupons se fait via [l'application Pass Santé Jeunes Région Sud.](#)

Service Pass Santé Jeunes de la Région Sud : 04 88 73 80 00

SANTÉ (2/3) - FILIÈRES POST-BAC

Service de Santé Etudiant

Ce service regroupe différents professionnels de santé pouvant accompagner les étudiants au cours de leur cursus d'études selon leurs besoins. Vous bénéficierez du tiers payant (gratuité totale sous réserve de présenter sa carte vitale et sa carte mutuelle à jour).



Lieux de consultation :

- TOULON : Bâtiment PI - Plot Baou, bureau 210 (2^{ème} étage) : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 12h45 à 16h45.

- LA GARDE : Bâtiment Eve – Entrée 2 : du lundi au vendredi de 8h à 16h45.

Contact : sse@univ-tln.fr ou 04 94 14 24 70 pour la prise de rendez-vous.

- DRAGUIGNAN : Maison de l'étudiant - 247 rue Jean Aicard - avec l'association promo soins - rendez-vous au 04 94 17 79 61

Il est également possible de rencontrer des psychologues et médecin psychiatre sur rendez-vous de manière gratuite (sous réserve de présenter sa carte vitale et sa carte d'identité) au BAPU83 (Bureau d'Aide Psychologique Universitaire). Les consultations peuvent se faire

- en présentiel sur les sites de Toulon, La Garde par téléphone ou visio

Contact : bapu83@univ-tln.fr ou 04 94 14 24 70 pour la prise de rendez-vous.

- Sur Draguignan : Maison de l'étudiant - 247 rue Jean Aicard

Permanences les lundis et jeudis - Mme Fresnel : 06.21.30.83.53

NB : L'association « Epicerie Etudiante de La Garde organise Des visites médicales **gratuites sur rendez-vous** pour tous les élèves inscrits à l'Épicerie.

Jours et horaires : Le mercredi entre 14h et 16h et le vendredi de 10h à 12h sur leur site de La Garde, 232 rue Denis Papin.

Téléphones : Claude 06 33 02 05 38 / Brigitte 06 70 07 87 48 / Suzie 06 26 47 5183

Dispositif Santé Psy

12 séances gratuites pour échanger avec un psychologue libéral en passant par la plateforme : <https://santepsy.etudiant.gouv.fr/>

- 1) Vérifiez votre éligibilité en indiquant l'université notée sur votre carte d'étudiant.
- 2) Choisissez parmi les psychologues proposés.

ACCA : plateforme d'écoute et de soutien psychologique gratuite à distance 24h/24 et 7 jours/7 au : **0 800 73 08 15** (appels anonymes et gratuits)

Le BAPU 83

Autres dispositifs santé psy



PASS SANTE JEUNES

1 e-coupon « **consultation psychologique** » d'un montant maximum de 90 € utilisable en plusieurs fois chez un psychologue libéral.

MON PARCOURS PSY : Ce dispositif permet de bénéficier de 12 séances d'accompagnement psychologique par année civile avec un psychologue conventionné avec l'assurance maladie et partenaire du dispositif. Vous devez faire l'avance des frais (50 € la séance). Vous serez ensuite entièrement remboursé par la sécurité sociale et la mutuelle.

Fil Santé Jeunes : **0 800 235 236 pour les 12-25 ans**

Association de Soins aux Professionnels de Santé (SPS), numéro vert ouvert 7j/7 et 24h/24, gratuit, anonyme et confidentiel **0 805 23 23 36**.

SANTÉ (3/3) - FILIÈRES POST-BAC

Questions de sexualité, d'identité de genre

9 Centres de santé sexuelle dans le Var

Ecoute, information, consultations médicales, dépistage des ISS, entretiens confidentiels et gratuits, test de grossesse, accompagnement de l'IVG.

A Toulon, rendez-vous gratuit et anonyme avec une gynécologue dans la semaine et 3 mois de contraception.

Le CEGIDD du Var

Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des infections à VIH, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles).

Les permanences :

Hôpital Sainte Musse à Toulon, Hôpital Georges Sand à La Seyne sur mer, Hôpital Jean Marcel à Brignoles – Rendez-vous au 04 94 14 50 56

Hôpital Bonnet à Fréjus Saint Raphaël, Maison de l'étudiant à Draguignan – Rendez-vous au 04 94 17 79 61.

Planning Familial

- **Numéro vert : 08 00 08 11 11**
- Toulon : 5 avenue Colbert 04 22 14 54 25
- Draguignan : Hôpital de Draguignan 2^{ème} étage – secrétariat gynécologie – 04 94 60 50 80

Consultation médicale : Contraception, Interruption Volontaire de Grossesse (IVG), prévention des risques.

Permanences LGBTQIA+ : Accueil, écoute et orientation sur l'identité de genre, orientation sexuelle et accès aux droits.

Association trans-mission Var : accueil accompagnement, groupes de parole - Tél : 06 52 17 77 56 - Mail : contact@trans-mission-83.org

Vous avez des interrogations par rapport à votre sexualité, à la contraception, à l'IVG, au dépistage ? Voici d'autres liens utiles :

Questionsexualite.fr

Sida Info Service : 0 800 840 800 et Hépatite Info Service : 0 800 845 800

Onsexprime.fr

Addictions

Si vous ou un proche avez besoin d'aide au sujet d'une addiction (tabac, cannabis, alcool...), voici les ressources sur lesquelles vous pouvez vous appuyer :

Drogues-info-service.fr : 0 800 23 13 13.

De 8h à 2h, 7j/7. Appel anonyme et gratuit.

[Ecoute cannabis](http://Ecoute_cannabis) : 0 980 980 940.

De 8h à 2h, 7j/7. Appel anonyme et gratuit.

[Fil santé jeunes](http://Fil_santé_jeunes) pour les 12-25 ans : 0 800 235 236.

De 9h à 23h, 7j/7. Appel anonyme et gratuit.

[Alcool info service](http://Alcool_info_service) : 0 980 980 930.

De 8h à 2h, 7j/7. Appel anonyme et non surtaxé.

[Tabac info service](http://Tabac_info_service) : 39 89.

Du lundi au samedi de 8h à 20h. Appel gratuit.

[Joueurs Info Service](http://Joueurs_Info_Service) : 09 74 75 13 13

De 8h à 2h. Appel anonyme et non surtaxé.

Les Consultations Jeunes Consommateurs proposent un accueil gratuit et en toute confidentialité.

[Trouver une CJC proche de chez moi](#) (voir tout en bas de la page en lien)

SPORT - FILIÈRES POST-BAC

Les cartes jeunes

Certaines mairies proposent des cartes jeunes offrant des réductions auprès de partenaires référencés.



TOULON : [la carte jeune](#) proposée par la Maison de l'étudiant à tous les jeunes de moins de 30 ans, résidant ou en formation sur Toulon.



LA GARDE : propose [la carte Pass'Jeune](#), réservée aux moins de 25 ans, habitant à la Garde, offrant des réductions auprès des partenaires référencés.



SAINT-RAPHAËL : [la carte jeunes](#) pour les moins de 25 ans en formation sur le site de Saint Raphaël ou résidant à Saint Raphaël.



FRÉJUS propose [une Carte Jeune](#) pour les moins de 26 ans résidant à Fréjus.

Il convient également de vous renseigner auprès de votre [commune de résidence](#).

Le SUAPS (Service des sports de l'Université)

L'inscription aux activités sportives proposées sur les campus n'est pas accessible à nos étudiants.

Toutefois vous avez accès au terrain de football et aux cours de tennis du Campus de La Garde.

Le PASS SPORT



Les Etudiants de moins de 28 ans bénéficiant au plus tard le 15 octobre 2026 d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire en cours

Les Bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé de moins de 30ans.



[Le pass Sport](#) est une aide de 70 euros qui permet de financer une partie de l'inscription à un club sportif, utilisable en une seule fois.

Cette aide est cumulable avec les autres aides mises en place notamment par les collectivités.

Il est ouvert du 1er juin au 31 décembre.



La procédure vous sera communiquée par la référente Vie Etudiante

CULTURE - FILIÈRES POST-BAC

Le Pass Culture

Le pass Culture est une application mobile ouverte à tous qui réunit des propositions culturelles de proximité et des offres numériques (livres, concerts, théâtres, musées, cours de musique, abonnements numériques, biens culturels etc.).



Il s'adresse aux jeunes de 18 ans et est disponible pendant 2 ans



Pour profiter des 150 € proposés le jour de votre majorité, vous devez vous réinscrire sur l'application. Une bonification de 50 euros est attribuée aux bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés ou selon des critères sociaux.



Déconnectez-vous et reconnectez-vous de votre compte utilisé lorsque vous aviez moins de 18 ans. Retournez sur votre application et cliquez sur "Profiter des 300€ ».

4. Téléchargez l'application pass Culture ;
5. Munissez-vous de vos identifiants EduConnect et créez un compte ;
6. Utilisez votre crédit en achetant des activités ou des biens culturels.

Les cartes jeunes

Certaines mairies proposent des cartes jeunes offrant des réductions auprès de partenaires référencés. Renseignez-vous auprès de votre mairie. Des exemples :

*TOULON : la carte jeune proposée par la Maison de l'étudiant à tous les jeunes de moins de 30 ans, résidant ou en formation sur Toulon ; *LA GARDE propose la carte Pass'Jeune, réservée aux moins de 25 ans, habitant à la Garde, offrant des réductions auprès des partenaires référencés ; *SAINT-RAPHAËL : la carte jeunes pour les moins de 25 ans en formation sur le site de Saint Raphaël ou résidant à Saint Raphaël ; *FRÉJUS propose une Carte Jeune pour les moins de 26 ans résidant à Fréjus.

Quelques adresses

La plupart des théâtres et cinémas proposent des tarifs réduits Etudiants, jeunes, demandeurs d'emploi et bénéficiaires de minima sociaux.



TOULON : Théâtre Châteauvallon liberté ; Espace Comedia ; Théâtre le Colbert
Café-Théâtre de la porte d'Italie ; Opéra

LA GARDE : Théâtre L'escale

LA VALETTE : Théâtre Marellos

DRAGUIGNAN : Théâtre de l'esplanade

SAINT-RAPHAËL : Les Esterelles (regroupe toute la programmation théâtrale de l'agglomération)



Pathé Toulon et La Valette - Le Rocher à La Garde - Le Royal à Toulon

Cinema vox Fréjus - Cinema lido Saint-Raphaël -

CGR Draguignan

Ciné azur Brignoles



Pour plus d'informations : concerts, musées, activités, expositions ..., contactez les offices de tourisme ou les sites spécialisés.

AIDES JURIDIQUES - FILIÈRES POST-BAC

Aide juridictionnelle de l'État



Pour les personnes aux ressources financières insuffisantes, en procès devant un tribunal français.



L'aide juridictionnelle couvre l'ensemble ou une partie des frais occasionnés par une procédure judiciaire (rémunération des auxiliaires de justice, frais liés à l'introduction de l'instance judiciaire, au déroulement de la procédure ainsi qu'à l'exécution de la décision rendue par la justice).



[Cliquez ici](#) pour estimer votre éligibilité.

Consultations gratuites

auprès d'avocats, huissiers, notaires

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Var met à votre disposition des permanences pour aider, informer et orienter.

CLIQUEZ SUR : [POINT-JUSTICE VAR](#)



Pour toutes les personnes rencontrant un problème et ayant besoin de conseils juridiques, quels que soient son âge, sa nationalité, son niveau de vie ou le lieu où elle habite. Des permanences sont organisées dans tout le département.



Cliquez sur le lien suivant pour retrouver tous les organismes organisant des permanences juridiques gratuites pour prendre rendez-vous.

https://cdad83.fr/wp-content/uploads/2025/05/Plaqueette-permanences-cdad-var_2025_mai-juin.pdf

ENGAGEMENT CITOYEN - FILIÈRES POST-BAC

L'association des étudiants de l'IFPVPS



L'association des Etudiants de l'IFPVPS a pour objet de favoriser les relations entre les différentes filières au travers d'activités culturelles, sportives et de loisirs et des actions à caractère humanitaire.

Elle se fixe également pour objectif de développer des actions à caractère humanitaire en concertation avec des établissements sanitaires des pays étrangers.

Tout apprenant peut y adhérer.

L'association s'organise avec un conseil d'administration et un bureau général qui réunit l'ensemble des bureaux de filières. L'association permet des projets communs ainsi qu'une entraide entre les filières.



ifpvps.bde@gmail.com

L'engagement favorise l'acquisition de compétences et de savoirs et contribue à l'épanouissement, à la formation citoyenne et à une meilleure insertion des apprenants.

Les délégués

Chaque filière de formation procède à l'élection des délégués par promotion en début d'année scolaire. Ces derniers portent auprès de la Direction la parole collective dans un dialogue ouvert et constructif sur tous les aspects de la vie à l'institut.

Ils participent notamment aux instances pédagogiques et disciplinaires correspondants à la réglementation de leur filière de formation ainsi qu'au Conseil de Vie Etudiante qui aborde sur chaque site les questions relatives à la vie des étudiants dans l'Institut.

Démarche éco-responsable

La direction de l'IFPVPS, les formateurs, le personnel administratif et technique ainsi que l'ensemble des étudiants/élèves ou stagiaires de l'institut sont engagés dans une démarche éco-responsable. Notre établissement a choisi de développer des actions dans 3 domaines :

- **L'Implication sociétale** : s'engager, faire campagne : Vous serez sollicités pour participer à des actions de prévention et de promotion de la santé ou de promotion de nos formations. L'appel à candidature et au volontariat est fréquent !
- **L'Implication environnementale** : préserver l'environnement, consommer responsable. Il s'agit de faire en sorte que l'impact écologique sur nos actions de formation soient le plus limité possible.
- **L'Implication dans la gouvernance** de l'institut : préserver le capital humain, favoriser l'égalité des chances le dialogue avec les actions des délégués, des enquêtes menées auprès des apprenants, la participation à des actions et des événements ambitieux.

PRÉVENTION DES SITUATIONS D'ISOLEMENT, DE DISCRIMINATIONS ET DE VIOLENCES

Lutter contre l'isolement



S'engager dans [l'association des étudiants](#) et en tant que [délégué](#).



Participer aux événements et soirées organisés ou communiqués par le BDE.



Suivre l'IFPVPS sur les réseaux sociaux :



Trouver de l'aide et de l'écoute : [Voir les rubriques : SANTE PSY](#)

Prévention du suicide : 3114, numéro national accessible 24h/24 et 7j/7, gratuitement, en France entière

Lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme, le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles et prévention des risques psycho-sociaux

Au sein de l'institut, un dispositif de prévention, de signalement et de prise en charge vous permet le cas échéant de bénéficier d'une écoute de proximité et d'un accompagnement si vous vivez une situation de discrimination, de racisme, d'antisémitisme ou de harcèlement ainsi que de violence sexiste ou sexuelle.

Une cellule d'écoute unique et un référent se tient à la disposition des étudiants :
Madame Isabelle MOREL – isabelle.morel@ifpvps.fr

Contacts extérieurs :

antidiscrimination.fr

- Par téléphone au 3928 (du lundi au vendredi de 9h30 à 19h)
- Via Tchat sur le site : <https://www.antidiscriminations.fr/> (du lundi au vendredi de 9h30 à 19h) Gratuit et confidentiel.

Guide du Var des Violences sexistes et sexuelles

- 17 POLICE SECOURS, en cas d'urgence
- 114, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS
- 115 pour une mise à l'abri
- 3919 pour un besoin d'écoute et d'une réorientation

Plateforme AVA : plateforme départementale des femmes victimes de violences conjugales- 3 lieux d'accueil (Hyères/Toulon/Draguignan) - Tél : 04 94 00 36 29 ou 07 69 61 25 61

Le CIDFF : Centre d'information du droit et des familles : 04.94.65.82 84 (permanences dans tout le Var)

Planning Familial Numéro vert : 08 00 08 11 11

Permanence d'écoute : accueil, écoute et orientation sur la vie relationnelle, affective et sexuelle ainsi que les violences.

SOS Homophobie - Ligne écoute : 01 48 06 42 41

Service d'accompagnement aux personnes victimes de violence : (Saint Raphaël)
Tél : 06.30.03.55.58 OU 04.83.09.81.00

NOS COORDONNÉES

Besoin d'une information, d'une aide ? N'hésitez pas à contacter :

La référente Vie Sociale – Vie étudiante de l'IFPVPS



04 22 07 00 60



nathalie.salaris@ifpvps.fr

**Toutes les coordonnées de
l'institut : ICI**

➤ **SOMMAIRE**